

Université Abderrahmane Mira de Bejaia
Faculté Des Sciences Economiques, Commerciales et Science de
Gestion
Département Des Sciences des Gestions

MEMOIRE

En vue de l'obtention de diplôme de Master en Science de Gestion

Option:

Management Economique des Territoire et entrepreneuriat

Thème

*La contribution des collectivités locales
dans le développement local dans la
wilaya de Bejaia :*

*Cas des communes
Ozellaguen et Akbou*

Réalisé par :

HAMADENE Lamia

Encadreur :

Mme TALEB Houria

Devant le jury :

-
-
-

Année universitaire : 2015/2016

Remerciement

Nous tenons à remercier en premier lieu notre Dieu de nous avoir donné le courage et la patience dans la réalisation de notre travail jusqu'à sa fin.

Nous tenons avant tout remercier notre encadreur **M^e TALEB HOURIA** pour son entière disponibilité à notre égard, ses remarques pertinentes, ses conseils avisés, ses recommandations objectives et sa patience inébranlable.

Nous remercions notre promotrice d'avoir bien voulu nous encadrer et nous guider tout au long de notre travail et qui nous a permis de découvrir le sens de la recherche.

Nous remercions vivement les membres du jury de soutenance de nous faire l'honneur de participer dans l'évaluation de ce travail.

Enfin, nous tenons à remercier tous ceux et celles qui nous ont aidé à la réalisation de notre mémoire.

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail :

❖ *A mes chers parents qui m'ont toujours soutenue et encouragé durant tout*

mon cursus à l'université.

❖ *A mes chers frères : KHELEF, SOFIANE et ADEL.*

❖ *A mes adorables sœurs : LYDIA, et LILA.*

❖ *A toute ma famille, mes Amies et Amis .*

HAMADENE Lamia

Sommaire

Introduction générale	
Chapitre 1 : Les aspects théoriques de développement local	
Introduction	
Section 1 : Le développement local : notions et définitions	
Section 2 : La décentralisation et le développement local en Algérie	
Conclusion	
Chapitre 2 : Présentation des collectivités locales en Algérie	
Introduction	
Section 1 : Notion de bases des collectivités locales	
Section 2 : Les collectivités locales en Algérie	
Conclusion	
Chapitre 3 : Etude comparatives sur la contribution des collectivités locales dans les communes d'Ouzellaguen et Akbou	
Introduction	
Section 1 : Présentation de la commune d'Ouzellaguen	
Section 2 : Présentation de la commune d'Akbou	
Section 3 : Analyse des entretiens	
Conclusion	
Conclusion générale	
Bibliographie	
Liste des tableaux et la liste des graphes	
Table de matière	



Introduction générale

Introduction générale

Depuis de nombreuses décennies, il y a eu un glissement conceptuel vers le développement territorial qui vise à l'heure actuelle à rendre les territoires attractifs et compétitifs afin d'accroître leurs chances dans la compétition internationale. C'est une nouvelle manière de concevoir et d'organiser le devenir des territoires par la valorisation de leurs ressources, à la rencontre du développement local et régional, du développement durable, de l'aménagement et de la gestion territoriale.

Le développement territorial est donc un processus volontariste cherchant à accroître la compétitivité des territoires en impliquant tous les acteurs concernés dans le cadre d'actions concertées, généralement transversales et souvent à forte dimension spatiale¹.

La croissance démographique est à l'origine de défis importants en termes d'aménagement des espaces et de développement de services locaux. L'Etat et les collectivités locales doivent faire face à des besoins croissants d'aménagement, à la fois dans les villes et dans les zones rurales. En Algérie, jusqu'à la fin des années 90, toutes les décisions ayant trait au développement étaient prises au niveau central, telles que les décisions ayant trait à l'aménagement du territoire, à la localisation des entreprises publiques et aux actions socio-économiques. Les lacunes enregistrées au niveau des collectivités locales, notamment en terme de ressources financières propres ne permettaient pas à ces dernières d'envisager des stratégies propres de développement local. Mais à partir des années 2000, les autorités centrales ont commencées à envisager une vision du développement dite par « le Bas »², ça sera un développement décidé et réalisé par les acteurs locaux, à savoir wilayas et communes, mais s'inscrivant dans le cadre de la politique globale du développement national.

Dans ce contexte la sélection des perceptions était fondée sur le rôle des collectivités locales dans le processus de développement des territoires qui est basé principalement sur la promotion du renforcement de la décentralisation. Cette dernière, renvoie à une stratégie institutionnelle de développement à la base de la participation des populations à la gouvernance économique, politique et sociale de la commune. De ce fait, les collectivités locales ont besoin des mécanismes pratiques pour atteindre les objectifs du développement de leur population à savoir l'autonomie financière et les ressources humaines nécessaires.

¹ <https://tem.revues.org/2057>, 05/01/2016, 15h22mn

² www.ummtto.dz/IMG/pdf/communication_colloque_ASRDLF.pdf 05/01/2016 17h15mn

Introduction générale

C'est dans ce contexte que s'inscrit notre problématique, nous voudrions étudier le rôle des collectivités locales en Algérie dans le développement local. Nous avons pris le cas de deux communes de la wilaya de Bejaïa (Akbou et Ouzellaguen) comme cas pratique.

Pour cerner notre problématique, les questionnements suivants méritent des réponses :

- Quel est la conception du développement local dans les communes Ouzellaguen et Akbou ?
- Quelles est le rôle des collectivités locales en matière d'action et de développement local ?
- Quels sont les moyens mobilisés par la wilaya de Bejaïa (communes Ouzellaguen et Akbou) dans son action de développement local ?

Pour bien répondre à notre problématique nous allons avancer l'hypothèse que l'Etat (wilaya de Bejaïa) mobilise des moyens matériels soutenus par des budgets importants dans son action de développement local. L'efficacité de cette action dépend du cadre organisationnel et réglementaire qui ne permet pas l'émergence d'acteurs et détermine leur qualité et leurs relations. Des relations qui entravent la poursuite de l'effort de développement et l'exploitation optimale des potentialités et ressources dégagées.

Notre présent travail est réalisé à partir d'une étude documentaire à savoir ouvrages, mémoire et site internet. Cette recherche bibliographique nous a permis de définir les concepts liés au développement local, à la décentralisation et aux collectivités locales.

Le chapitre trois scindée en deux sections. La première section est une étude monographique descriptive de la commune d'Akbou et celle de la commune d'Ouzellaguen. Cette approche nous a permis d'approcher notre terrain d'étude et d'apprécier l'intervention des collectivités locales dans les différents secteurs de développement local. La deuxième est une analyse d'entretiens réalisés avec les responsables (élu et secrétaire général) des deux communes en question sur les aspects liés à la gestion et au développement local.

Pour répondre à notre problématique, nous avons rédigé le document en trois chapitres. Le premier il concernera les aspects théoriques de développement local. Le deuxième sera consacré à la présentation des collectivités locales en Algérie. Dans le troisième chapitre nous

Introduction générale

allons présenter l'étude comparative sur la contribution des collectivités locales dans le développement local dans les communes d'Ouzellaguen et Akbou.



Chapitre I

***Les aspects théoriques du
développement local***

Les aspects théoriques de développement local

Introduction

La décentralisation se présente, en règle générale, comme un instrument de réorganisation de l'action publique au niveau local. Elle est un moyen d'engager le développement sur une base locale et non plus exclusivement centralisée. Elle peut aussi être considérée comme une stratégie institutionnelle de promotion du développement à la base et de participation des populations à la gouvernance économique, sociale et politique du pays.

La notion de développement plus facilement acceptée ou comprise par tous, mais le concept de « développement local » suscite généralement beaucoup de questions. Mais, on s'accorde généralement pour dire qu'il a pour fondement la valorisation des ressources et des potentialités locales sur le plan humain, physique, géographique et financier. Le développement local peut ainsi être compris comme un ensemble d'orientations, de mesures et de modalités visant la promotion du bien-être social, économique, culturel et environnemental des populations dans un espace géographique défini.

A la lumière de cette idée, nous nous proposons d'articuler notre réflexion sur le développement local, la décentralisation et développement local en Algérie de la manière suivante :

Dans la première section, nous traiterons le développement local, il s'agit de faire une représentation des concepts clés mettant en évidence les approches de développement local, ainsi les acteurs de développement local et son rôles, enfin le développement local et entrepreneuriat.

Dans la deuxième section, nous aborderons la décentralisation et le développement local en Algérie, qui parle sur l'origine et la définition de la décentralisation, ensuite sur l'évolution de la décentralisation et développement local.

Section 1 : Le développement local : notions et définitions

Le concept de développement local est source d'ambigüité à cause de la multiplicité des discours, des politiques et des programmes. Dans cette section nous présentons le cadre conceptuel concernant le développement local. Avant de définir ce dernier nous exposons les notions suivantes : le local, le territoire et le développement territorial qui sont des éléments de base du développement local.

Les aspects théoriques de développement local

❖ **La notion de local**

D'après l'OCDE¹ le local est défini comme étant : l'environnement immédiat dans lequel la majorité des entreprises s'installent ou elles se développent et trouvent des services et des ressources dont dépend leur dynamisme, aussi l'OCDE parle de la communauté d'acteurs publics et privés qui sont le potentiel de ressources humaines, financières et physiques. Donc à partir de cette définition le local représente un espace infrarégional qui est le premier support des activités et des pratiques humaines.

Le mot local accolé à celui de développement est lourd de signification. Le local repose sur la notion de territoire ouvrant ainsi la voie à la discussion sur les échelles de pertinence d'un territoire. Encore le niveau local correspond à une zone d'économie locale formée par une ou plusieurs des villes.

❖ **Le territoire**

Le territoire représente un concept polysémique. Il fait l'objet de plusieurs recherches, et jusqu'à présent, il ne possède pas une définition précise et spécifique.

ANTOINE BAILLY², considère le territoire : non seulement comme un espace économique mais aussi un espace écologique, juridique, et un espace vécu. Comme il est aussi conçu en termes de concentration d'hétérogénéité, de complexité, de maillage, et il est étudié selon son évolution, sa permanence et le changement grâce aux bases de données évolutives (système d'information géographique). D'après cette définition le territoire correspond à un espace que ce soit économique, écologique et juridique appartenant à un Etat ou sur laquelle s'exerce une autorité, et qui apparaît comme lieu de ressources potentielles. D'une autre façon le territoire est une représentation mentale collective, basée sur l'intégration des dimensions géographiques, économiques, sociales, culturelles, politiques et commerciales qui désigne un lieu de maîtrise, de synthèse et d'évaluation.

❖ **Le développement territorial**

Le développement territorial peut être défini comme tous processus grâce auquel la communauté participe au fonctionnement de son propre environnement et dans le but d'améliorer la qualité de vie de ses résidents.

¹ OCDE « réussir le changement : entrepreneuriat et initiatives local » Paris, France, 1990. In Paul Prévost, « le développement local : contexte et définition ». In cahiers de recherches

² BAILLY A.S : territoire et territorialité. In J. P AURAY, BAILLY, P-h DERYCKE et J-M. HURIOT, Encyclopédie d'économie spatiale : concept- comportements-organisations. Ed. Economica 1994, p, 275-279.

Les aspects théoriques de développement local

Selon Pecqueur Le développement territorial peut être défini comme : « tous processus de mobilisation des acteurs qui aboutit à l'élaboration d'une stratégie d'adaptation aux contraintes extérieures, sur la base d'une identification collective à une culture et à un territoire »³.

Pour SAVEY(1994), le développement territorial fait appel à la notion de territorialité défini par M.C. MAUREL comme étant une : « relation polymorphe qui se tisse entre un groupe social et son environnement dans l'activité de production et un marquage de l'espace »⁴.

Selon WEAVE C, le développement territorial est « l'utilisation des ressources d'une région par ses résidents pour satisfaire leurs propres besoins. Les composantes principales de ces besoins sont : la culture régionale, le pouvoir politique et les ressources économiques »⁵

Le développement territorial appelle plusieurs ressources et résulte d'une action du territoire et la prise en compte des ressources de ce dernier.

1. Le développement local

1.1. Définition du développement local

Il ya plusieurs auteurs qui définissent le concept du développement local, selon Pecqueur, le développement local est « un processus, une démarche, une méthode »⁶.

Un processus, car la construction par les acteurs s'inscrit dans le temps. Elle est spécifique à chaque territoire et, de ce fait, n'est jamais reproductible à l'identique.

Une démarche, car le processus ne s'enclanche jamais mécaniquement de toutes parts. Il existe une part importante de stratégie volontaire et donc, une place pour les politiques publiques. Il s'agit de capitaliser l'apprentissage collectif et de valoriser le savoir faire collectif.

³ PECQUEUR. Bernard : les territoires créateurs de nouvelles ressources productives. 2005 géographies économiques, société, p 255, 268.

⁴PIVETEAU. JEAN. LUC(1979) : aménagement de territoire est il en Europe occidentale une invention de la deuxième moitié de XX siècle, 991, 1002.

⁵ WEAVER C, cité dans : AMGHAR M, (2009), p 47 et TARMOUL Rabah (2002), « Essai de construction de quelques indicateurs de développement local : cas de la wilaya de Bejaia », thèse de magister en sciences économiques option : gestion du développement, faculté de droit et des sciences économiques, Université A. Mira de Bejaia, pp 18-19.

⁶ PECQUEUR (B), le développement territorial comme préambule à l'économie sociale, in économie sociale et développement local, les cahiers de l'économie sociale, n°03, éd l'Harmattan, Paris, 2002, p 23.

Les aspects théoriques de développement local

Une méthode, car sur un plan plus abstrait, le développement local n'est pas seulement un phénomène observable, il est aussi la méthode d'observation des relations de coordination entre les acteurs de l'économie, et plus généralement de la société.

D'après Worms, « le développement local est une réponse à la situation de crise. Cette dernière est caractérisée par les problèmes d'emplois et d'identité. Le développement local avant d'être une démarche prise en charge par les institutions ou les mouvements constituent une sorte de réaction spontanée d'un tissu social. Il est à la fois un mouvement de retour à un territoire et un mouvement d'ouverture sur le monde de l'avenir »⁷. Le développement local est considéré comme un développement à la base, et un mouvement utilisant les initiatives locales au niveau des petites collectivités comme moteur du développement économique.

Nous pouvons retenir que le développement local est une notion vague et globale, mais surtout porteuse d'avenir pour le territoire, tel que nous l'avons constaté à travers ces différentes définitions, le concept de développement local recouvre des expériences diverses, chacune mettant l'accent sur un élément déterminé.

En Algérie, d'après une étude réalisée pour le compte du CENEAP⁸, les acteurs locaux enquêtés (entreprises publiques et privées, chambres élues, syndicats, établissements publics à caractère administratif) conçoivent le développement local de la manière suivante :

- Le développement local est la mise en valeur des ressources locales et la recherche d'une conformité du développement local aux ressources locales.
- Le développement local comme réponse aux problèmes socio-économique dont le chômage.
- Le développement local vise la création de ressources, la recherche de la qualité de la vie et l'équipement en infrastructure.
- Le développement local est la décentralisation.
- Le développement local est le développement de l'agriculture.
- Le développement local c'est développer la PMI.
- Le développement local c'est promouvoir la décision sociale.
- Le développement local vise l'équilibre intra-régional.

⁷ WORMS, « la démocratisation et la territorialisation de la fonction entrepreneuriale, in revue correspondance multiple, N°276, Mars 1987.

⁸ Bouguermouh A et Bouteldja O, (sous la dir), les entraves au DL dans la wilaya de Tizi-Ouzou, CENEAP, décembre 1992, pp7et 8, doc Ronéotype.

Les aspects théoriques de développement local

- Le développement local c'est intégrer la région à l'économie nationale.

La finalité du développement local est de faire en sorte que les acteurs d'une communauté locale puissent procéder de façon participative à l'élaboration de plans locaux de développement en accord avec les grandes orientations du pays. Donc le développement local est un processus où interviennent des facteurs de diverses natures en vue de l'exploitation des ressources locales.

1.2. Les objectifs et les dimensions du développement local

1.2.1. Les objectifs du développement local

D'un point de vue général, le développement local doit répondre aux exigences suivantes⁹ :

Sur le plan économique, le développement local doit atteindre des objectifs suivants :

- Le développement local vise à améliorer le cadre de vie des personnes de la communauté pour qu'elles puissent profiter d'un environnement sain et agréable;
- Il vise également à améliorer leur milieu de vie pour qu'elles puissent s'épanouir dans une communauté qui leur offre plusieurs occasions sociales et culturelles;
- Il cherche à augmenter le niveau de vie afin que chacun dans la communauté puisse travailler et donc gagner un revenu pour pouvoir profiter des avantages de la communauté (création d'emplois et répartition de la richesse) ;
- Valoriser localement les ressources existantes et potentielles en vue de produire des biens et services capables de satisfaire les besoins du marché local et des marchés lointains (régional, national et international) en mettant en valeur les compétences des producteurs, des commerçants et les caractéristiques des produits travaillés ou fabriqués (qualité/ prix...).

Sur le plan social, le développement local doit remédier à des évolutions néfastes telles que le chômage, l'exode rural et la paupérisation de larges couches de la population. De ce fait, il repose sur les propositions concrètes et précises :

⁹ ABDELBAKI, SMATI, « nature de développement local et rôle des collectivités locales dans son financement », centre universitaire de Souk-Ahras, Recherches économiques et managériale N°5 / juin 2008, p 85.

Les aspects théoriques de développement local

- Définir et prendre en charge les besoins fondamentaux de la population ce qui rend l'accès aux différents services sociaux accessible à tout le monde.
- Réduire les facteurs de vulnérabilité des populations locales par le renforcement des structures de santé, de formation, de culture, pour réduire la pauvreté en s'attaquant directement aux inégalités et en assurant l'égalité des chances au plan économique et social.

1.2.2. Les dimensions du développement local

Au niveau terminologique, l'approche du développement local est aussi appelée développement économique communautaire (DEC) dans sa version plus urbaine, elle réunit quatre dimensions¹⁰.

- La dimension économique vise le déploiement d'un ensemble d'activités de production et de vente de biens et services;
- La dimension locale touche la mise en valeur des ressources locales d'un territoire donné, dans le cadre d'une démarche partenariale tripartite où s'engagent les principales composantes d'une communauté;
- La dimension du DÉC se veut sociale et politique. Elle vise la revitalisation économique et sociale d'un territoire en intervenant au niveau de l'emploi, du logement, de la formation, de la santé et des services sociaux. Elle cherche à favoriser la réappropriation de son devenir économique et social par la population résidente. Il s'agit donc "d'empowerment" de la communauté. Sur ce point, Bill Ninacs mentionne que le DÉC est une orientation stratégique que peut prendre une intervention auprès d'une communauté plus défavorisée¹¹.
- La dimension communautaire où la communauté est le centre d'intérêt de l'intervention.

1.3. Les composantes du développement local

Le développement local comporte deux composantes essentielles : une partie structurelle et une partie socio-économique.

¹⁰ FAVREAU, Louis et Benoît LÉVESQUE, Développement économique communautaire, économie sociale et intervention, Sainte-Foy, PUQ, 1996, p 19.

¹¹ NINACS, William A., "Le service social et l'appauvrissement : vers une action axée sur le contrôle des ressources", in La pauvreté en mutation, Cahier de recherche sociologique No29, Département de sociologie, UQAM, 1997, p.65.

Les aspects théoriques de développement local

La partie structurelle se rapporte aux structures de gestion et de financement, c'est-à-dire aux structures décentralisées.

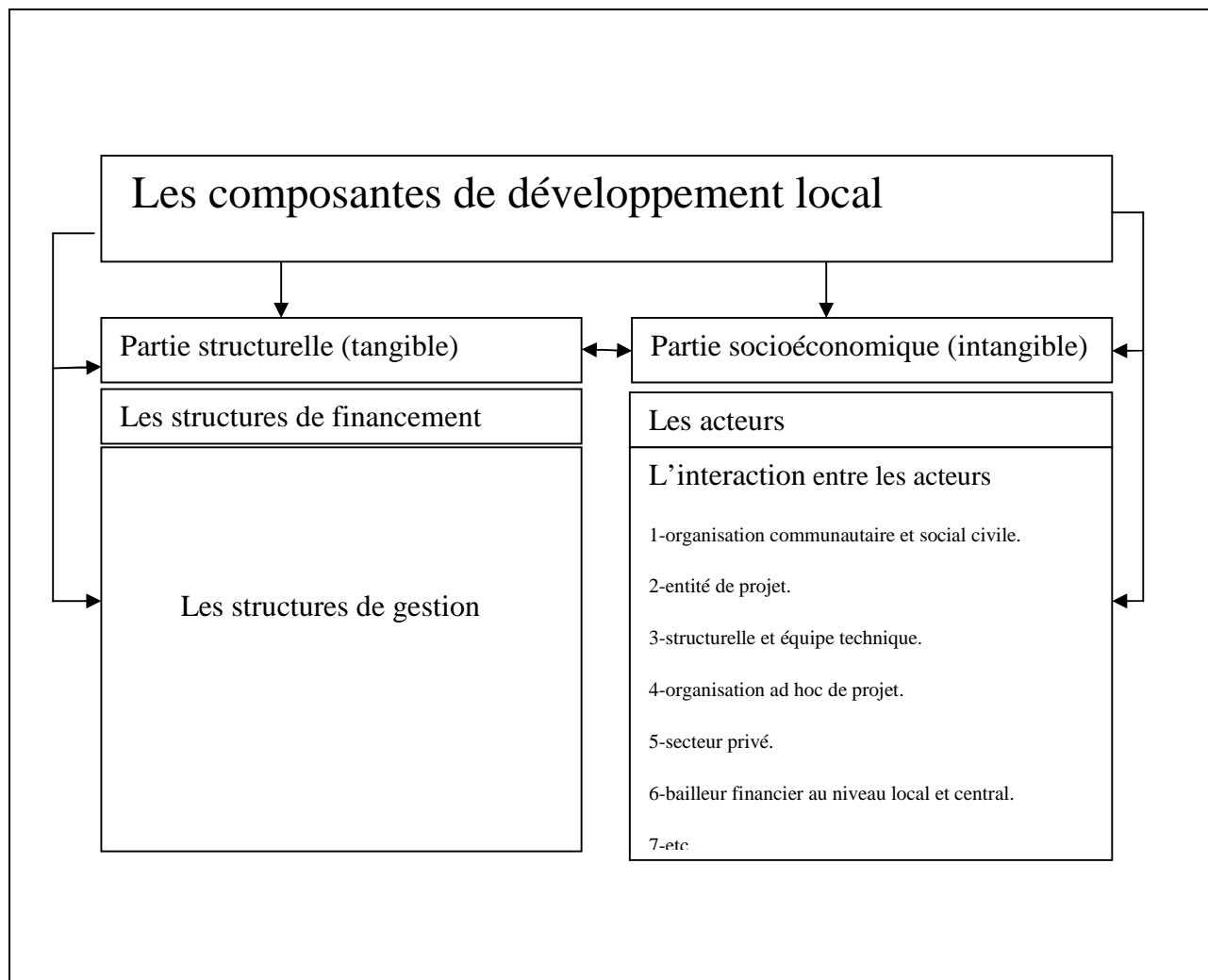
La partie socioéconomique concerne les individus et l'interaction entre les différents acteurs qui participent au développement local « l'acteur de développement local s'impose comme un preneur de risque, voire un petit entrepreneur qui sait mobiliser et rallier son environnement : mobiliser, concerter et risquer dans le cadre d'une concertation interinstitutionnelle »¹².

Ainsi nous trouvons dans cette partie (les acteurs institutionnels, la communauté et les acteurs économiques) se sont les acteurs de développement local qu'on a cités déjà.

¹² PIERE, NOEL DENIEUIL, MOUHAMED MADOU, « entrepreneurs maghrébins-terrains en développement », édition KHARTHLA et IRMC, paris, 2011, p 301.

Les aspects théoriques de développement local

Tableau n°1 : les composantes du développement local



Source : Rapport n°1, « développement local : concepts, stratégie et Benchmarking », document de travail n°33, septembre 2011, Algérie, p 13.

« Dans le cas algérien certains acteurs comme les associations professionnelles et patronales et les bailleurs financiers sont appelés à jouer un rôle primordial sur la scène du développement local. On qualifie ce volet spécifique du développement local d'intangible »¹³.

¹³ Il faut préciser que la partie socio-économique est surtout composée d'éléments intangibles comme : le leadership, le sentiment d'appartenance, l'entrepreneursip, etc. cité par Rapport n°1, « développement local : concepts, stratégie et Benchmarking », document de travail n°33, septembre, Algérie, p 12.

2. Les approches de développement local

Il existe deux catégories d'approches du développement local, l'approche territoriale ou (les théories relativement récentes du développement local) et l'approche régulationniste et résiliente.

2.1. L'approche territoriale : est basée sur un processus de structuration des territoires en termes de développement local, elle s'explique essentiellement par la proximité géographique, définie comme un « ensemble de relations intervenant dans une zone géographique qui regroupe dans un tout cohérent un système de production, une culture technique et des acteurs »¹⁴, elle regroupe deux théories.

2.1.1. La théorie du district industriel : s'inspire de l'idée d'Alfred Marshall selon laquelle la proximité et la spécialisation géographiques pourraient, pour certaines régions, créer des avantages économiques de la production à grande échelle. Les districts industriels lient les aspects économiques qui se produisent à l'intérieur d'un secteur avec l'appartenance à une communauté locale marquée par un système de valeurs et de pensées relativement homogènes¹⁵.

Cette notion de district industriel a été reprise dans les années soixante-dix (1970) par des économistes italiens (G BECATINI 1970), dans leurs analyses des systèmes de productions locaux (SPL). Leurs premières recherches ont porté sur l'Italie centrale (Toscane et Vénétie), qui constitue un exemple type de district industriel.

B. PEQUEUR, qui a développé l'idée de système productif localisé en France, pour lui le phénomène de développement local se cristallise sous forme des (SPL), qui, selon lui, sont le résultat de la crise du fordisme. « La crise de fordisme s'est accompagnée d'une réapparition symptomatique des systèmes productifs locaux »¹⁶.

¹⁴ MAILLAT 1992, cité par BOUKHALFA KHERRDJAMIL « territoire, mondialisation et redéveloppement », in revue d'économie régionale et urbaine RERU n° 2, 1999, p 269. Réaménagement du schéma de financement des budgets publics locaux en Algérie : approche par l'analyse de l'économie publique locale, p 89.

¹⁵ R. BOYER, « la théorie de la régulation : une analyse critique », édition de la découverte, paris 1986. Cité par, R.TITOUCHE, « l'impact des envois de fonds des émigrés sur le développement local : cas de larbaa NathIrathen », mémoire de magister, faculté des sciences économiques, de gestion et commerciales, Université de Bejaia, juin 2009, p 108.

¹⁶ B. PEQUEUR, « le développement local : mode ou modèle », éditions SYROS alternatives, paris, 1989, p 95.

Les aspects théoriques de développement local

Ces (SPL) constituent donc une forme significative d'une dynamique de développement s'appuyant sur les ressources locales et s'opposant au modèle de développement fordiste¹⁷.

2.1.2. La théorie des milieux innovateurs : PHILIPPE AYDALOT lance le terme « retournement spatial » afin de qualifier les nouvelles dynamiques économiques propres aux territoires observées en France mais également en Italie et dans d'autres pays d'Europe. Cette approche considère le territoire lui-même comme « milieu innovateur », c'est-à-dire, doté de capacités d'innovation et d'adaptation et puisant son dynamisme des atouts et potentialités de son site historique.

Pour MAILLAT¹⁸, le degré d'innovation d'un territoire passe par l'analyse de sa logique d'interaction et de sa dynamique d'apprentissage.

Les grandes entreprises semblent en effet à partir de 1974 ne plus jouer un rôle prépondérant dans la génération de l'innovation ; au contraire, des dynamiques endogènes sont à l'œuvre dans la structuration de l'espace économique Français. Selon P. AYDALOT, il existerait des milieux plus ou moins propices au développement selon la nature des relations que les entreprises entretiennent avec leur territoire d'insertion.

La thèse des milieux innovateurs explore la possibilité de que l'innovation ne deviendrait pas simplement de la production des entreprises, c'est-à-dire de la capacité des petites et grandes entreprises à générer de l'innovation, mais préexisterait à celles-ci.

L'explication des nouvelles dynamiques territoriales a donné l'intuition à AYDALOT qu'une certaine organisation associée à un processus d'acquisition à des nouvelles technologies, caractérise certains milieux, plus susceptible de profiter du contexte économique actuel que d'autres régions qui ne concentrent pas ses attributs. En ce sens, PH. AYDALOT, en cherchant à intégrer le facteur spatial comme élément explicatif à la croissance économique, a initié une nouvelle économie spatiale appelée « économie territoriale » (Matteaccioli, 2004, p 19.)

¹⁷ BOUMOULA SAMIR, décentralisation et développement local : contribution au réaménagement du schéma de financement des budgets publics locaux en Algérie : approche par l'analyse de l'économie publique locale, p 91.

¹⁸ MAILLAT, les milieux innovateurs, cité par BOUKHALFA KHERRDJAMIL « territoire, mondialisation et redéveloppement », in revue d'économie régionale et urbaine RERU, p 279.

Les aspects théoriques de développement local

Un territoire, pour qu'il soit donc innovateur, doit être bien pourvu aussi bien en matière de coopération, technologique que de capacités d'adaptation des agents économiques.

2.2. L'approche régulationniste et résiliente : cette approche est basée sur une économie régulationniste et résiliente.

Dans la logique de cette théorie, le réseau et la gouvernance sont étroitement liés c'est-à-dire que « la régulation des rapports entre les entreprises se matérialise dans l'espace à travers le réseau et les rapports qui se développent dans le réseau sont identifiés par la notion de gouvernance »¹⁹

« Le développement local endogène ne signifie pas qu'il n'y a pas d'aide venant d'en haut. Le milieu laissé à lui-même est généralement incapable de lutter efficacement contre le processus de dévitalisation et de s'engager sur la voie de développement...²⁰ ».

Enfin, pour les partisans de cette approche régulationniste de l'économie résiliente, le marché n'a plus le monopole de la régulation. Donc l'articulation de dévitalisation des deux niveaux est indisponible.

3. Les acteurs de développement local et leur rôle

3.1. Les acteurs de développement local

Certains économistes insistent qu'il existait trois catégories qui mènent le projet de développement local, à savoir : les acteurs institutionnels, la communauté et les acteurs économiques.

3.1.1. Les acteurs institutionnels

Les acteurs institutionnels regroupent l'Etat et ses structures déconcentrées, les collectivités locales et leurs services techniques, ainsi que les organismes publics et semi publics, jouent le rôle de maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre, de partenaire ou d'intervenant dans le développement local. L'architecture des acteurs institutionnels, en

¹⁹ BOUKHALFA KHERRDJAMIL « territoire, mondialisation et redéploiement », in revue d'économie régionale et urbaine RERU n°2, 1999, p 270.

²⁰ R.TITOUCHE, « l'impact des envois de fonds des émigrés sur le développement local : cas de Irbia Nath Irathen », mémoire de magister, faculté des sciences économiques, de gestion et commerciales, Université de Bejaia, juin 2009, p 109.

Les aspects théoriques de développement local

faisant référence notamment au cas algérien, est constituée de trois échelons que nous citerons à titre illustratif.

3.1.1.1. La commune : le socle (la base) de la décentralisation

Elle constitue la cellule de base de la décentralisation, « c'est dans la commune que réside l'énergie d'un peuple » A. DE TOCQUEVILLE 1835. Elle est en coopération, en concertation et en interaction directe avec les acteurs locaux. A. DE TOCQUEVILLE disait que « les institutions communales sont à la liberté ce que les écoles primaires sont à la science ; elles la mettent à la portée du peuple ; elles lui en font goûter l'usage paisible et l'habituent à s'en servir. Sans institutions communales, une nation peut se donner un gouvernement libre, mais elle n'a pas l'esprit de liberté » c'est alors dans la commune que s'apprend désormais la démocratie participative par les citoyens.

3.1.1.2. Les échelons intermédiaires

La région, le département, le canton, le länders, ce sont par exemple des organisations institutionnelles données aux échelons intermédiaires de l'administration de l'Etat, précisément dans les Etats européens. En Algérie, la wilaya est consacrée par le législateur comme institution intermédiaire à la fois déconcentrée et décentralisée. Nous retrouvons également la daïra, dans l'architecture de l'administration Algérienne, cependant, celle-ci n'a pas eu beaucoup d'importance eu égard d'autres institutions, d'ailleurs, de tous les écrits qui se sont consacrés aux questions de la décentralisation, au droit public et aux institutions que nous avons consulté.

3.1.2. Les acteurs économiques

Les acteurs économiques sont représentés par l'ensemble des entrepreneurs et opérateurs qui ont un rôle déterminant dans la dynamique économique locale en l'influençant par leur production, leurs investissements, leurs services ainsi que leur consommation, mais également, ils correspondent à l'ensemble des banques et les bailleurs de fonds car ils participent au financement des investissements, à la création des projets et contribuent, de ce fait, à la création d'emplois et à la valorisation des ressources locales.

3.1.3. La communauté

La communauté est à la fois l'objet et le sujet de tout projet de développement local (PECQUEUR, 2004), elle est constituée de l'ensemble des occupants vivants, agissant,

Les aspects théoriques de développement local

partageant des valeurs et des responsabilités et subissant les handicapés d'un territoire donnée. « en d'autres termes, la communauté est constituée de personnes agissant individuellement ou en groupe structurés et organisés dans les associations et des organisations non gouvernementales pour défendre au mieux les intérêts de leurs territoire en vue d'améliorer les conditions de vie des citoyens, donc le bien être social, dans un cadre du développement durable »²¹.

3.2. Le rôle des acteurs locaux

Les acteurs s'associent pour agir ensemble. A partir d'une cause initiale appartenant à un individu ou à un collectif, des acteurs sont mobilisés par une multitude de moyens qui font référence au pouvoir. Le pouvoir n'appartient pas à ceux qui le possèdent en potentiel mais à ceux qui arrivent à mener à bien le processus d'association²²

4. Le développement local et entrepreneuriat

D'après Ferguène(2013), l'entrepreneuriat est une dimension essentielle du développement local et tient assurément une place de choix dans les dynamiques locales de développement. Toutefois, ce n'est en tant qu'acteurs isolés mais, le plus souvent, en tant que composante d'une grande importance de toute une configuration territoriale favorable, dans laquelle les institutions en particulier, par leur rôle d'animation et régulation, interviennent de façon tout aussi active.

Ce rôle majeur qu'elles jouent dans les processus de développement local ne renvoie pas seulement à des facteurs internes, propres à chacune d'elles. Ils renvoient aussi et surtout au type de relations qu'elles nouent, à l'échelle du territoire, entre elles et avec leur environnement.

Le développement de l'entrepreneuriat influe directement sur un certain nombre de questions socio-économiques. Le développement des entreprises induit par les pépinières est à l'origine d'augmentation des revenus, de l'emploi, des recettes fiscales et apportent parfois à la localité des infrastructures qui lui manquaient.

²¹ S-C CHAKEUR. ARTICLE SANS DATE ET SANS LIEU ASDL.

²² Latour, B (1986), the powers of association. In J. Law (Ed), Power, action and belief: a new sociology of knowledge. Sociological review monograph; no 32 (p 264-280). London; Boston: Routledge ET Kegan Paul.

Section 2 : la décentralisation et le développement local en Algérie

Introduction

La décentralisation fait l'objet d'un intérêt majeur dans la plupart des pays, le concept de décentralisation est utilisé souvent pour désigner une série de processus. Ce processus modifie le contexte du développement local et conduit à la recherche d'une articulation entre les projets de développement local et la décentralisation avec la mise en place de projets de développement communal.

1. La décentralisation

La décentralisation est un élément important pour favoriser le développement au niveau local.

1.1. L'origine du processus de décentralisation²³

Dans certains pays comme le Maroc ou l'Algérie, les communes existent depuis très longtemps mais n'ont aucune autonomie de gestion ou de décision. Dans d'autres, comme le Mali, le Niger, le Bénin ou la Guinée, la décentralisation est très récente.

L'évolution des collectivités locales renvoie dans les années 1970 à l'incapacité de certains Etats à mettre en place des infrastructures de base et une déception grandissante des citoyens vis-à-vis des Etats très centralisés. Au début des années 1990, le vent de la démocratie et l'apparition du multipartisme ont présenté la décentralisation comme une voie "naturelle" vers la démocratie, parfois sur l'injonction de bailleurs extérieurs.

1.2. Définition de la décentralisation

La décentralisation peut être définie comme un processus de transfert progressif de pouvoirs de l'Etat central aux populations, à la base, à travers des instances élues, dans des domaines de compétences donnés.

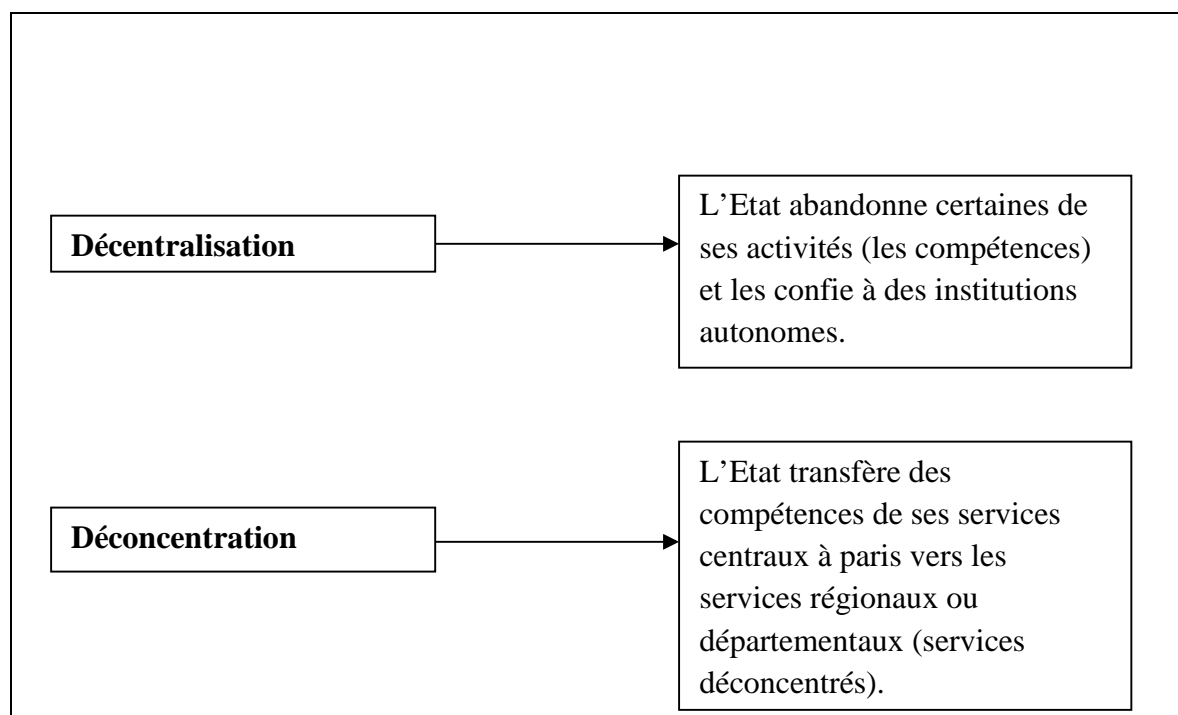
Pour certains, la décentralisation est un moyen de réformer l'Etat en le désengorgeant, tout en rapprochant les élus et l'administration du citoyen.

²³ Direction générale de la coopération internationale et du développement, acte du colloque développement local et gestion des ressources naturelles en zone Arides Ministère des Affaires étrangères et européennes, 2008, p 14.

Les aspects théoriques de développement local

Aussi la décentralisation peut se présentée, en règle générale, comme un instrument de réorganisation de l'action publique au niveau local. Elle est un moyen d'engager le développement sur une base locale et non plus exclusivement centralisée. Elle peut aussi être considérée comme une stratégie institutionnelle de participation des populations à la gouvernance économique, sociale et politique du pays à travers la promotion du développement local. Donc elle n'est pas une finalité, mais un moyen pour réaliser des actions en vue d'atteindre des objectifs de développement.

Tableau n°02 : La décentralisation et déconcentration



Source : JEAN-YVES CAPUL, OLIVIER GARNIER, dictionnaire d'économie et de sciences sociales, édition Aurélie Desjollat, 2005, p190.

2. L'évolution de la décentralisation et le développement local en Algérie

La question du développement local n'est pas très récente en Algérie. Elle a émergé dans les conditions historiques objectives de la reconstruction économique et sociale nationale considérée dans ses relations d'intégration à l'économie mondiale. Hier, le développement local était indissociable du développement national qu'il était censé accompagner et compléter. Aujourd'hui, il apparait comme le passage obligé, une sorte de point de départ (de recommencement), pour ce dernier.

L'Algérie est passée par les étapes suivantes en ce qui concerne la décentralisation et le développement local:

Les aspects théoriques de développement local

- La stratégie algérienne de développement adoptée, au lendemain de l'indépendance, un système de planification centralisée, d'après M Y REFERA, la planification Algérienne est, depuis ses origines, constamment tiraillée entre deux axes opposés. Le premier est celui de la centralisation des ressources financières, le deuxième est celui de décentralisation impliquée par la recherche d'une plus grande démocratisation du processus d'élaboration du plan. Cette contradiction, qui traverse tout le système de planification et de direction de l'économie nationale, n'a pas toujours été résolue dans le sens d'une plus grande autonomie des échelons décentralisés et déconcentrés, des collectivités et des administrations locales²⁴.

- Le développement local en Algérie, une expérience méditée : la question du développement local en Algérie a fait corps avec celle, plus large, du développement national en ce sens que dès l'indépendance, le développement local est même apparu comme une missions urgente à prendre en charge pour enrayer l'inégalité territorial liguées par la colonisation. En témoignent notamment les différent « programme spéciaux » élaborer et mise en œuvre à la fin de l'année 1960 début 1970 et destiner aux régions pauvres et enclaves du paye.

- Durant la période 1962-1980, l'Algérie n'a pas eu, à proprement parler, de planification spatiale, ni même de stratégie avérée d'aménagement du territoire.

- du passage de l'économie centralisée à l'économie décentralisée à travers des différents plans de développement : un pré plan (plan triennal 1967-1969) : deux plans quadriennaux (1970-1973 et 1974-1977), une période hors plan (1978-1979) et deux plans quinquennaux (1980-1984 et 1985-1989).

1. Le plan triennal (1967-1969), est conçu comme un pré-plan destiné à préparer les grands investissements à venir. Ce plan, qualifié souvent de plan expérimental, véhicule une préférence de structures, ayant pour support l'industrie de base et les activités dépendantes des hydrocarbures. Au cours de cette période, le coup d'envoi de l'industrialisation est donné. Celle-ci est considérée comme le moyen d'atteindre un développement significatif et rapide. Cette période est caractérisée par une extrême centralisation de la décision économique, l'élaboration et la mise en œuvre du plan relevaient de la seule prérogative de l'administration centrale.

2. Elaboration du plan quadriennal (1970-1973), à été l'occasion d'une première tentative d'élargissement de la participation à la prise de décision à la wilaya. Limitée aux

²⁴ FERFERA Mouhamed Yassine, INPS, Université d'Alger (Algérie), « le développement local, ses institutions et son statut dans le modèle Algérien de développement », p 335-339. In Lahsen ABDELMALKI, Claude COURLET, « les nouvelles logiques du développement » ,

Les aspects théoriques de développement local

seuls exécutifs de wilaya, représentation locale du pouvoir central, elle n'a pas concerné les assemblées élues, exclues de fait. Cette période est caractérisée par le besoin pétrolier qui a permis au secteur privé de s'enrichir grâce aux investissements énormes de l'Etat et à l'augmentation des devises ce qui a élevé le pouvoir d'achat de la population. Ce plan a pour but « d'intensifier et de consolider la construction de l'économie socialiste et de renforcer l'indépendance économique du pays ».

3. Elaboration du plan quadriennal (1974-1977), la problématique de la décentralisation de la décision économique aborde une nouvelle phase de développement avec l'émergence des collectivités territoriales comme niveau de planification complémentairement au niveau central. Destiné à regrouper dans un cadre cohérent toutes les interventions de portée locale proposées par la commune réalisées et gérées par elle et financées sur ressources centrales, le plan communal de développement apparaît comme un instrument privilégié des nouvelles tendances de processus de planification.

- Au cours de la période 1977, le développement local a été pris à bras le corps par les entreprises publiques locales appartenues aux communes, alors durant cette décennie « on parle d'entreprises communales et aussi d'entreprises de wilaya et d'entreprises régionales.

4. Les années hors plan 1978 et 1979, révèlent les déformations économiques et sociales. cette période, appelée aussi période des restes à réaliser (R.A.R.), on s'assigne un triple objectif, faire le bilan des réalisations des deux plans quadriennaux, contrôler le degré de leur réalisation et enfin libérer autant que possible les entreprises des programmes précédents pour leur permettre de mieux affronter la période future.

5. Le plan quinquennal (1980-1984), fixe les nouvelles priorités : l'agriculture, la santé, l'habitat, la formation professionnelle et technique. L'accent est mis sur la satisfaction des besoins sociaux en vue d'assurer une meilleure vie aux citoyens. En mettant l'accent sur l'autosuffisance alimentaire, cette nouvelle orientation marque cependant la fin des investissements industriels, et pour la première fois, l'aménagement du territoire est une priorité. Ce plan prévoit aussi d'amorcer en 1980 une politique de désendettement dont l'ambition est de réduire la dépendance extérieure dans les domaines de la technologie, du financement et des approvisionnements. Ainsi l'Algérie est engagée dans un processus de déconcentration et de décentralisation à la fin de l'année 1980, aussi bien dans le domaine productif que territorial.

Les aspects théoriques de développement local

6. Le plan quinquennal (1985-1989), est la continuité du précédent, il doit prendre en compte l'évolution du contexte international, caractérisé par une crise économique mondiale persistante en plus de la prise en charge des besoins sociaux. Ce plan prévoit la poursuite de la réorganisation des entreprises par la mise en œuvre d'une réforme économique, il s'agit de l'autonomie des entreprises publiques. Une loi est votée dans ce sens en 1987 ; dorénavant, les entreprises doivent se gérer de façon autonome.

- Durant la période de 1988, la décentralisation et le développement local en Algérie ont connue une réforme, elle est fondée sur une série de textes législatifs et qui vise à mettre en place une nouvelle politique de décentralisation et de développement local, notamment à partir des plans de développement de wilaya. Le premier de ces textes²⁵ introduit la distinction à opérer désormais entre le rôle de l'Etat, qui reste souverain, et celui des entreprises publiques, auxquelles est reconnue l'autonomie de gestion. Le deuxième texte²⁶, relatif aux fonds de participation, fixe les modalités de financement des entreprises publiques par ces structures nouvelles, y compris les entreprises locales (de wilaya ou communales) qui, désormais, vont échapper à la tutelle exercée jusque-là par les collectivités locales. Le troisième texte²⁷, portant organisation de la planification décentralisée, définit les tâches et délimite les domaines d'intervention des collectivités locales en matière de planification et de décision. Enfin, deux ans après, deux lois importantes sont promulgués²⁸, la première relative à la commune et la seconde, à la wilaya.

- La période 1993 jusqu'à 1998 ; le modèle du développement algérien a été abandonné car l'Algérie était soumise au Plan d'Ajustement Structural « PAS » sous la direction du fond monétaire international « FMI ». Le développement local et la décentralisation ne sont plus un projet porté par l'Etat central ; mais devient désormais une revendication politique des citoyens.

- L'Etat, dans le cadre des deux programmes lancés depuis 1999 a ainsi essayé de créer un climat favorable pour les collectivités locales pour contribuer au développement économique national. Toutefois, ces collectivités locales se sont retrouvées paralysées devant la croissance du chômage, de la pauvreté et de la précarité, et ce faute de disponibilité de ressources financières permettant de faire face aux différents besoins de la population, mais surtout faute de bonne gouvernance locale.

²⁵Loi n° 88-01 du 12 janv. 1988.

²⁶Loi n°88-03 du 12 janv. 1988.

²⁷Loi n°88-02 du 12 janv. 1988.

²⁸Loi n°90-08 et n°90-09 du 7 janv. 1990.

Les aspects théoriques de développement local

La problématique actuelle du développement local en Algérie est marquée par la conjugaison des effets de deux évolutions de l'économie et de la société algérienne dans les deux dernières décennies²⁹ :

✓ le durcissement des contraintes sur les finances publiques, à partir du milieu des années 1980, a rendu obsolète le modèle de développement local impulsé par le haut, qui a dominé depuis la fin des années 1960.

✓ la transformation progressive des dispositifs institutionnels d'encadrement de l'économie, dans le sens de la libéralisation a, ouvert des perspectives à une orientation nouvelle du développement local, d'autant plus nécessaire que la période de crise économique et d'ajustement structurel a accru le besoin de retrouver une nouvelle trajectoire de croissance et de développement.

Malgré les efforts qu'il a fait l'Etat algérien, la décentralisation comme un mode de gouvernance, en promulguant notamment, l'ordonnance n° 67-24 du 18 janvier 1967, « les collectivités locales (communes) ont demeuré paradoxalement, et ce, durant des années, comme de simple entités territoriales administratives, dépourvues de tout pouvoir décisionnel en effet, leurs missions se résumaient uniquement dans la mise en œuvre des programmes de développement décidés par le gouvernement, cette attitude de s'accaparer de tous les pouvoirs décisionnels par le gouvernement est qualifiée par l'auteur »³⁰.

²⁹ Mohand Ouamar Oussalem, Faculté de sciences économiques Université de Tizi-Ouzou « Le développement local dans la wilaya de Tizi-ouzou » : Potentialités, Contraintes et Perspectives. Revue Campus N°5, p 3.

³⁰ ARHAB B, 2004, « la décentralisation comme moyen de mobilisation pour le développement », dans FERGUENE A méziane Ed 2004, « gouvernance locale et développement territorial : le cas des pays du sud », l'Harmattan, paris, p 163-173.

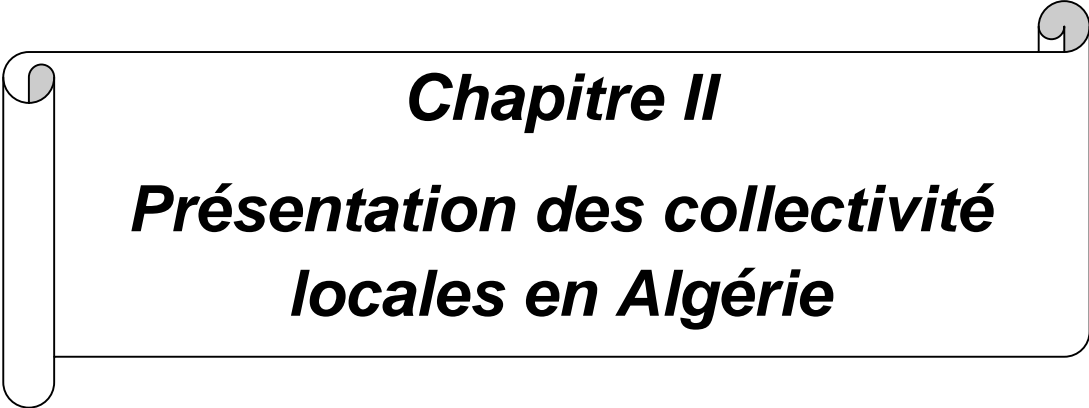
Les aspects théoriques de développement local

Conclusion

A travers ce qui a été présenté, nous avons essayé de mettre en écrit les notions de développement local et la décentralisation.

Le développement est un changement qui vise à améliorer le niveau de vie des populations, il touche l'ensemble des différents acteurs d'une région, il nécessite une grande mobilisation au plus près de leurs préoccupations.

En somme, le développement local n'est pas limité à des contextes économiques, mais d'autres contextes et dimensions interviennent, il s'appuie essentiellement sur les ressources locales et sur l'idéologie de mobilisation de la population locale autour d'un ou plusieurs projets communs.



Chapitre II
***Présentation des collectivités
locales en Algérie***

Présentation des collectivités locales en Algérie

Introduction

La constitution algérienne¹ de 1976 qui a consacré la décentralisation comme principe de base de l'organisation administrative du pays confère aux collectivités locales un rôle de plus en plus important.

Les collectivités locales et essentiellement la commune, qui est la collectivité territoriale de base, devraient jouer un rôle important dans le développement territorial et rural. Pour ce faire, les collectivités locales doivent disposer des moyens financiers nécessaires, d'où la nécessité d'une réelle autonomie financière et de gestion.

Les collectivités locales occupent en effet une place incontournable dans le développement économique et social du pays. Elles voient aujourd'hui une évolution de son rôle qui peut porter de nouveaux lieux de concentration entre acteurs économiques, société civile et décideurs publics. Les collectivités locales impulsent, incitent et construisent autour d'elles des projets de développement. Différentes études ont montré l'intérêt des entrepreneurs pour une information et une connaissance des décisions locales et la majorité ne sont pas hostiles à une participation et une implication plus importante dans la gestion de leurs territoires, en termes d'aménagement et dans les démarches de développement.

Ce chapitre présent de deux sections, la première section s'intéresse aux notions de base des collectivités locales, la deuxième section s'intéresse aux collectivités locales en Algérie.

Section 1 : notions de bases des collectivités locales

Dans cette section, nous allons présenter la généralité des collectivités locales en Europe, pour cela, nous allons intéresser à la définition, aux rôles et responsabilités et caractéristiques et enfin aux niveaux de ces collectivités locales.

1. Définition des collectivités territoriales

VERPEAUX M et FABRE Christine, ont défini les collectivités territoriales comme « des personnes morales de droit public distinctes de l'Etat et bénéficient à ce titre d'une autonomie juridique et patrimoniale »².

¹ Article n°36, alinéa 2 de l'ordonnance N°76è97 du 22-11-1976 portant promulgation de la constitution de la République Algérienne Démocratique et Populaire. BOUMOULA S, la thèse de doctorat « décentralisation et développement local : contribution au réaménagement du schéma de financement des budgets publics locaux en Algérie : approche par analyse de l'économie publique locale », 2011, p 105.

² VERPEAUX Michel, FABRE Christine, « les collectivités territoriales et la décentralisation », la documentation française, édition 6, novembre 2011, p 14.

Présentation des collectivités locales en Algérie

Les collectivités territoriales apparaissent dans la constitution de 1946 et l'expression sera reprise dans le texte de 1958. Elles sont aussi désignées sous le nom de « collectivités locales ». Si la constitution a souhaité privilégier les collectivités territoriales (art. 34 al. 13 et art. 72), ainsi que le code général des collectivités territoriales créé en 1996, les deux expressions sont employées de manière équivalente dans le langage courant.

D'une manière générale les collectivités locales sont gérées par des hommes et des femmes délégataires de pouvoirs issus du peuple souverain, ainsi elles constituent un des piliers du développement local, puisqu'elles s'occupent des questions relatives à la promotion du développement au niveau local.

Elles ont principalement les rôles et responsabilités suivants :

- Gérer au niveau local les compétences qui leur sont transférées dans différentes domaines (éducation, santé, population et action sociale, planification, jeunesse, culture,...).
- Elles doivent informer, faire participer leurs populations sur toutes questions ayant trait à leur vie et à leurs intérêts à court, moyen et long terme ;
- Gérer les ressources mises à leur disposition par l'Etat pour l'exécution de leurs missions ;
- Administrer la cité au quotidien (délivrance de certaines pièces administratives, événements sociaux).

Ainsi elles jouent les rôles de plus en plus essentiels dans le développement local :

- Les collectivités locales fournissent des conseils stratégiques aux promoteurs du développement local ;
- Elles interviennent également pour améliorer le cadre réglementaire et investir de façon stratégique (directement ou à travers des partenariats public-privé) ;
- Les collectivités locales favorisent souvent le développement des activités économiques, des services de communication et de transport requis par les secteurs économiques, groupes et chaînes de valeur d'une localité ;
- Le rôle majeur des collectivités locales consiste à assurer le développement local en prévoyant les moyens propres à le réaliser.

2. Les caractéristiques des collectivités locales

Les collectivités locales sont caractérisées par les éléments suivants :

- Une dénomination, une population, et une superficie bien délimitée du territoire national ;
- Un conseil et une assemblée élus ;
- Des ressources propres ;
- Des vocations et compétences spécifiques octroyées par la constitution et par la loi ;
- La personnalité morale, l'autonomie administrative et financière, la libre administration.

3. Les niveaux des collectivités territoriales

En France, il existe trois niveaux des collectivités territoriales, ils sont résumés comme suit :

3.1. La commune

Selon VERPEAUX M et FABRE Christine, la commune est la collectivité administrative de base ou de proximité. C'est également la plus ancienne et probablement la plus identifiée par les administrés. C'est la loi du 14 décembre 1789 qui érigé en communes toutes les communautés d'habitants existant au moment de la révolution française (villages, villes, bourgs)³.

En effet, la commune est définie comme une entité de droit public qui dispose d'une personnalité morale et de l'autonomie administrative et financière. Elle comprend des élus qui exercent des compétences de gestion autonome dans une région déterminée.

3.2. Le département

Selon VERPEAUX M et FABRE Christine, le département a été créé par la révolution française pour rapprocher les administrés de l'administration. Le découpage départemental a été fait de telle sorte qu'il soit possible de se rendre au chef lieu en un journal de cheval. Il s'est imposé comme un cadre essentiel de l'administration de l'Etat grâce au préfet (de département), et comme niveau décentralisé adapté aux politiques de solidarité.

D'une autre manière, le département est une division administrative d'un territoire géré par un préfet et un conseil général.

³ VERPEAUX Michel, FABRE Christine, 2011, op cit, p 15.

3.3. La région

VERPEAUX M et FABRE Christine, ont défini la région comme la plus grande collectivité territoriale de droit commun et la plus récente. Dans le cadre territorial des programmes d'action régionale, créée en 1955, l'Etat développa l'implantation d'administrations déconcentrées dans les années 1960, avec la création des préfets de région par le décret du 14 mars 1964.

En effet la région, est une division administrative d'un territoire en unité regroupant chacune plusieurs départements.

Section 2 : les collectivités locales en Algérie

A la fin des années quatre-vingt et au début des années quatre-vingt-dix, les communes algériennes évoluaient dans un environnement marqué par la transition de l'économie nationale vers l'économie de marché et la naissance d'un multipartisme politique. Cette transition a secrété un nombre important de réformes institutionnelles dans les domaines socioéconomique et politique.

Depuis les années 50, la commune connaît un nouveau regain de vitalité, que le droit édicté par le pouvoir central s'est financement décidé à consacrer et même à conforter. « Le cadre juridique, utilisé depuis des générations pour contenir l'institution dans les limites d'une décentralisation bien tempérée, opère une mue progressive pour s'adapter aux exigences nouvelles du principe constitutionnel de libre administration des collectivités locales »⁴.

En Algérie, les collectivités territoriales sont la commune et la Wilaya. Certaines existaient déjà à l'ère coloniale, mais beaucoup d'autres sont de création très récente⁵. Les finances publiques locales concernent les communes et les wilayas en tant que collectivités territoriales, c'est la commune qui retiendra davantage notre attention.

1. Définition de la commune

Cellule fondamentale dans l'organisation du pays, la commune est suffisamment proche de la vie des hommes dans leurs cadres sociaux et dans leurs activités. Elle est apte, en

⁴ (JC) DOUENCE, « la commune », édition DALLOZ, paris, 1994, p07.

⁵ La dernière réorganisation administrative du pays remonte à 1984, en exécution de la loi n° 84-09 du 4 février 1984, relative à l'organisation territoriale du pays - JORADP n°06/1984.

Présentation des collectivités locales en Algérie

particulier, à gérer toutes les réalisations qui doivent être adaptées à la satisfaction des besoins essentiels des populations⁶.

D'après cette définition, la commune est une collectivité locale qui est dotée d'une personnalité morale et de l'autonomie financière, qui joue un rôle très important, il répond aux besoins des citoyens.

2. Les organes de la commune

La commune dispose d'organes propres, qui sont prévus par le code communal : une assemblée populaire communale (APC) et un exécutif communal (président de l'assemblée populaire communale (P/APC)).

2.1. L'assemblée populaire communale (APC)

L'assemblée populaire communale est présidée par le président de l'assemblée qui est le candidat, tête de liste ayant obtenu la majorité des voix aux élections, il exerce des pouvoirs au nom de la collectivité qu'il représente dans toutes les cérémonies et les manifestations officielles⁷. Elle se réunit en session ordinaire tous les deux mois, la durée de chaque session ne dépasse pas cinq jours, elle élabore et adopte son règlement intérieur à sa première session⁸.

2.2. Exécutif communal (le président de l'assemblée populaire communale)

L'organe exécutif de la commune est constitué par le président de l'assemblée populaire (P/APC). Les membres de la liste ayant obtenu à la majorité des sièges élisent eux le président de l'assemblée populaire communale P/APC au plus tard dans les huit jours qui suivent l'annonce des résultats du vote. Une fois élu, ce dernier peut être assisté d'un ou plusieurs adjoints selon la taille⁹ de la commune.

⁶ BOUMOULA S, problématique de la décentralisation à travers l'analyse des finances publiques communales de la wilaya de Bejaia, thèse de magister en science économique, université de Bejaia, 2002, p 16.

⁷ Article n°16 et 77 de loi n°11-10 du 22 juin 2011 relative à la commune.

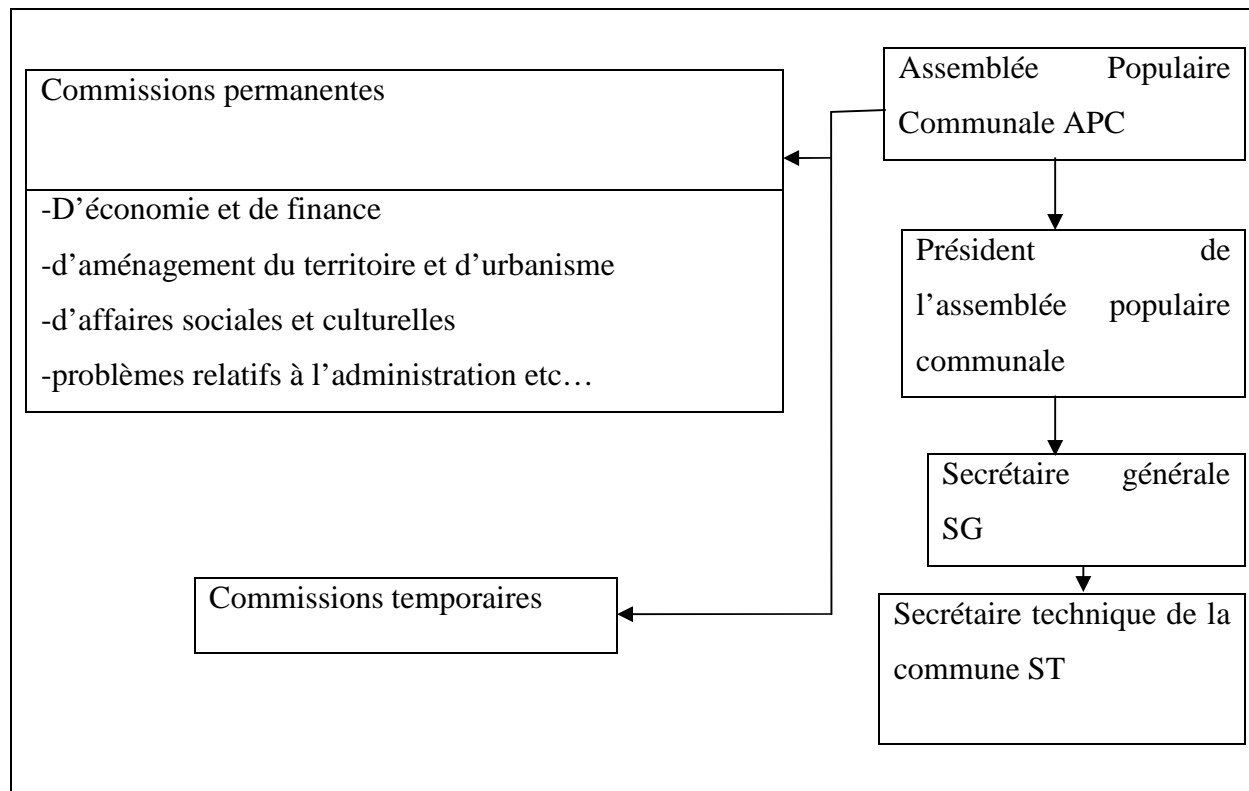
⁸ Article n°16 de loi n°11-10 du 22 juin 2010 relative à la commune.

⁹ On entend par taille, le nombre d'habitants par commune (c'est le critère généralement retenu). In BOUMOULA S, la thèse de doctorat « décentralisation et développement local : contribution au réaménagement du schéma de financement des budgets publics locaux en Algérie : approche par analyse de l'économie publique locale », 2011, p 148.

Présentation des collectivités locales en Algérie

Le président de l'assemblée populaire communale est élu pour la durée de mandat de l'APC, autrement dit cinq ans.

Tableau n° 3 : organisation de la commune issue de la charte communale



Source : ordonnance N° 67-24 du 18 janvier 1967 portant code communale.

Vu de près, le président de l'assemblée agit tantôt en tant que représentant de la commune, tantôt en tant que représentant de l'Etat.

- **En tant que représentant de la commune¹⁰** : le président de l'assemblée :
 - Représente la commune dans toutes les cérémonies solennelles et manifestations officielles ;
 - Représente la commune dans tous les actes de la vie civile et administrative, dans les conditions et formes prévues par la législation et la réglementation en vigueur ;
 - Veille à la mise en place et au bon fonctionnement des services et établissements publics communaux.
- **En tant que représentant de l'Etat¹¹** : le président de l'assemblée :

¹⁰ Article n°77, 84 de la loi n°11-10 du 22 juin 2011 relative à la commune.

¹¹ Article n°85, 95 de la loi n°11-10 du 22 juin 2011 relative à la commune.

Présentation des collectivités locales en Algérie

- Représente l'Etat au niveau de la commune. A ce titre, il est chargé, notamment, de veiller au respect et à l'application de la législation et de la réglementation en vigueur ;
- A qualité d'officier d'état civil, il accomplit, à ce titre, tous les actes relatifs à l'état civil, conformément à la législation en vigueur, sous le contrôle du procureur général, territorialement compétent ;
- A qualité d'officier de police judiciaire.

3. Les compétences de la commune

Les secteurs d'activités de commune se limitent au territoire communal, ces secteurs se résument comme suit¹² :

3.1. L'aménagement et développement : la commune élabore et adopte son plan de développement à court et à long terme et veille à son exécution, elle contribue à la protection des sols, des terres agricoles, des ressources en eau, ainsi elle initie toute action et prend toute mesure à favoriser et impulser le développement d'activités économiques en relation avec les potentialités.

3.2. Urbanisme, des infrastructures et de l'équipement : la commune participe à l'aménagement d'espaces destinés à abriter des activités économiques et commerciales, elle participe à la création des conditions favorisant la promotion immobilière, aussi elle encourage et organise toute association en vue d'opérations de sauvegarde l'entretien et la rénovation d'immeubles et quartiers.

3.3. L'action de la commune en matière d'éducation, de protection sociale, de sport, de jeunesse, de culture, de loisirs et de tourisme : la commune participe à réalisation des établissements de l'enseignement primaire et gérer certaines scolaires, elle participe à l'entretien des mosquées et des écoles coraniques, elle contribue aux structures et organes chargés de la jeunesse, de la culture, des sports et de loisirs.

3.4. L'hygiène, de la salubrité et de la voirie de la commune : la commune prend en charge la réalisation des centres de santés, ainsi l'amélioration du cadre de vie des citoyens, elle contribue à la signalisation des réseaux routières et l'aménagement des espaces verts et des plages.

¹² Article n°103 jusqu'à 124 de la loi n°11-10 du 22 juin 2011 relative à la commune.

4. Le budget communal

Le budget est l'un des instruments de la régulation des finances publiques tant pour l'Etat que les collectivités locales et les autres institutions publiques.

Selon l'article 176¹³, « le budget communal est l'état de prévisions des recettes et des dépenses annuelles de la commune, c'est un acte d'autorisation et d'administration qui permet le fonctionnement des services communaux et l'exécution du programme d'équipement et d'investissement de la commune ». Il contient le budget primitif qui établit le début de l'exercice, sur lequel l'ajustement des dépenses et des recettes est fait en cours d'exercice en fonction des résultats de l'exercice précédent au moyen d'un budget supplémentaire. Le budget communal comporte deux sections : la section de fonctionnement et la section d'équipement et d'investissement, chacune d'elle est divisée en recettes et en dépenses obligatoirement équilibrées.

4.1. Les recettes et les dépenses de la commune

Nous avons déjà cité que les deux sections du budget communal contiennent des recettes et des dépenses.

4.1.1. La section de fonctionnement : selon l'article n°195, les recettes et les dépenses de cette section se composent comme suit :

- les subventions de l'Etat, recouvrements et participations.
- des attributions du fonds de scolarité des wilayas.
- les produits financiers, produits domaniaux et produits d'exploitations.
- les impôts directs et indirects.

Selon l'article n°198, les dépenses de la section de fonctionnement se résument :

- les charges antérieures ;
- les intérêts de l'emprunt ;
- la voirie, les réseaux et les travaux en régie ;
- contribution au développement économique, et les produits de fiscalités.

4.1.2. La section d'équipement et d'investissement : cette section comprend ces dépenses et recettes :

- les dépenses d'équipement public ;
- le remboursement en capital de l'emprunt ;
- réseaux divers, dotations et biens meubles et immeubles ;
- revenus du secteur économique, et l'équipement industriel.

¹³ Article n°176 de la loi n°11-10 du 22 juin 2011 relative à la commune.

Présentation des collectivités locales en Algérie

Le budget communal retrace toute l'activité de la commune, il regroupe des éléments d'information sur l'activité propre de la commune dans l'ordre financier, économique et social.

Conclusion

Au clos de ce chapitre, dans le but désigné était de présenter l'organisation des collectivités locales en Algérie notamment les communes, et savoir le budget communal de ces collectivités. Nous pouvons dire que le rôle que jouent les collectivités locales en Algérie est de transfert de compétences à des autorités élues.

Chapitre III

***Etude comparative sur la
contribution des collectivités
locales dans les communes
d'Ouzellaguen et Akbou***

Etude comparative sur la contribution des collectivités locales dans les communes d'Ouzellaguen et Akbou

Introduction

Il est nécessaire de rappeler que l'objectif principal de notre travail est de comprendre la contribution et le rôle des collectivités locales dans le développement local, alors il est nécessaire de consacrer cette vision à un cas sur le terrain qui sera examiné à travers la présentation des deux communes, Ouzellaguen et Akbou.

Pour cela, nous avons élaboré un guide d'entretien que nous avons présenté aux membres des assemblées communales. Nous avons établi une comparaison de deux communes, on se référant principalement aux réponses récoltées à travers les questions remises aux responsables des collectivités. En effet nous nous proposons trois sections, la première est consacrée à la présentation de la commune d'Ouzellaguen, la deuxième section est consacrée à la présentation de la commune d'Akbou, la troisième présente l'analyse des résultats des entretiens.

Section 1 : présentation de la commune d'Ouzellaguen

Dans cette section, nous mettrons l'accent sur la présentation de la commune d'Ouzellaguen sur le plan géographique et démographique.

I. Territoire et population

1. Présentation de la commune

1.1. Aperçu historique

Ouzellaguen est la commune historique où s'est déroulé le congrès de la Soummam du 20 Aout 1956 au village IFRI où a été déterminé le sort de l'Algérie indépendante. La population d'Ouzellaguen a payé un lourd tribut pendant la guerre de libération ; 1500 martyres, 800 veuves et 1200 enfants de chouhadas, pour que vive l'Algérie. la population d'Ouzellaguen a souffert des conséquences du congrès, moins d'un mois après la tenue de l'évènement, l'armée coloniale a bombardé toute la région et évacué tous les habitants vers la vallée (Ighzer Amokrane), ce qui a créé des implantations temporaires de citées de baraquements (cité si Nacer, cité si Lakhder...etc) .

Etude comparative sur la contribution des collectivités locales dans les communes d'Ouzellaguen et Akbou

1.2. Situation géographique

Ouzellaguen est une commune de Kabylie, dans la vallée de la Soummam wilaya de Bejaia, qui est située au centre-est de l'Algérie, à environ de 194Km d'Alger, et à 54Km de Bejaia-ville dont elle dépend (chef lieu de la wilaya). Elle s'étend sur une superficie de 61,40 Km² et une densité de 386,43 habitant /Km². Elle est limitée du point de vue administratif par : au Nord la Commune de Chemini, au Sud la Commune de Chellata, a l'Ouest wilaya de Tizi Ouzou, et a l'Est Oued Soummam.

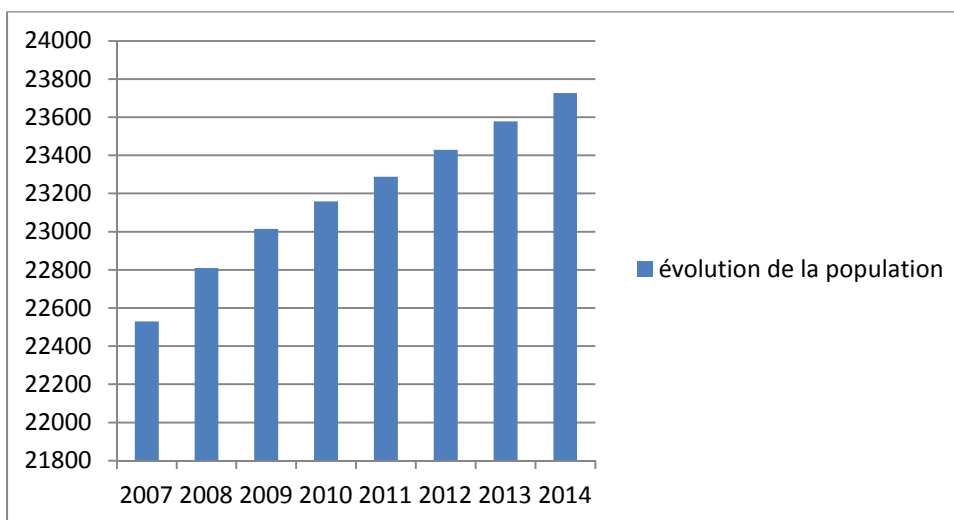
1.3. Situation climatique

Vu la situation géographique de la commune par rapport à la wilaya, le climat qui y sévit est presque le même. la pluviométrie varie entre 500 et 1000mm et présente un hiver froid et un été chaud, un peu moins par rapport au littoral. La zone montagneuse connaît des gelées fréquentes en hiver.

2. population et démographie

Selon le recensement général de la population établi en 2014, la population totale de la commune d'Ouzellaguen était évaluée à 23727 habitants, soit 2,49% de la population totale de la wilaya de Bejaia, elle était classée la neuvième commune la plus peuplée de la wilaya. et le graphique n°1 montre l'évolution de la population d'Ouzellaguen de 2007 à 2014.

Graphique n°01 : évolution de la population



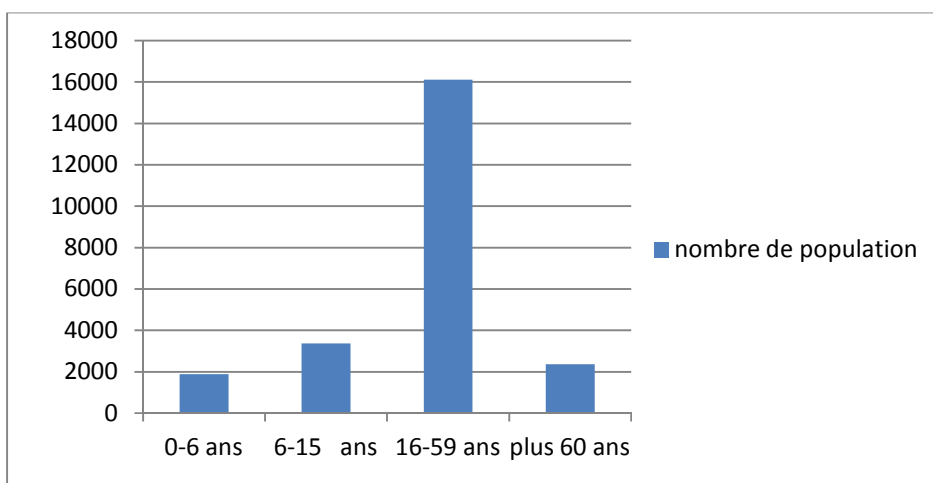
Source : Etabli par nous à partir des données DPSB W. de Bejaia, 2014.

Etude comparative sur la contribution des collectivités locales dans les communes d'Ouzellaguen et Akbou

Nous tenons à travers ce graphique une évolution continue de la population d'une année à l'autre, cette augmentation est due à plusieurs causes :

- ✓ Une amélioration de niveau de vie des citoyens
- ✓ Une amélioration de niveau de sanitaire
- ✓ Il n'y a pas de limitation de nombre d'enfants
- ✓ Une augmentation d'effectif des naissances

Graphique n°02: répartition de la population par les grands groupes d'âge



Source : Etabli par nous à partir des données de DPSB W. de Bejaia 2014.

Dans ce graphique nous n'observons que la population âgée de 16-59 ans qu'on peut considérer comme une population active est estimée de 67,89%, cette catégorie prend la première place par rapport aux autres catégories, nous réalisons que cela a des bénéfices sur la région d'Ouzellaguen. Cette population a le droit de travailler, car les personnes qui ont 16 ans peuvent travailler avec une autorisation des parents, et les personnes qui ont 59 ans ne sont pas en retraite, cette catégorie présente près de 67,89 %, ainsi la population moins de 6 ans présente seulement 7,97%, enfin la catégorie de plus de 60 ans est estimée de 9,95% de la population totale de la région.

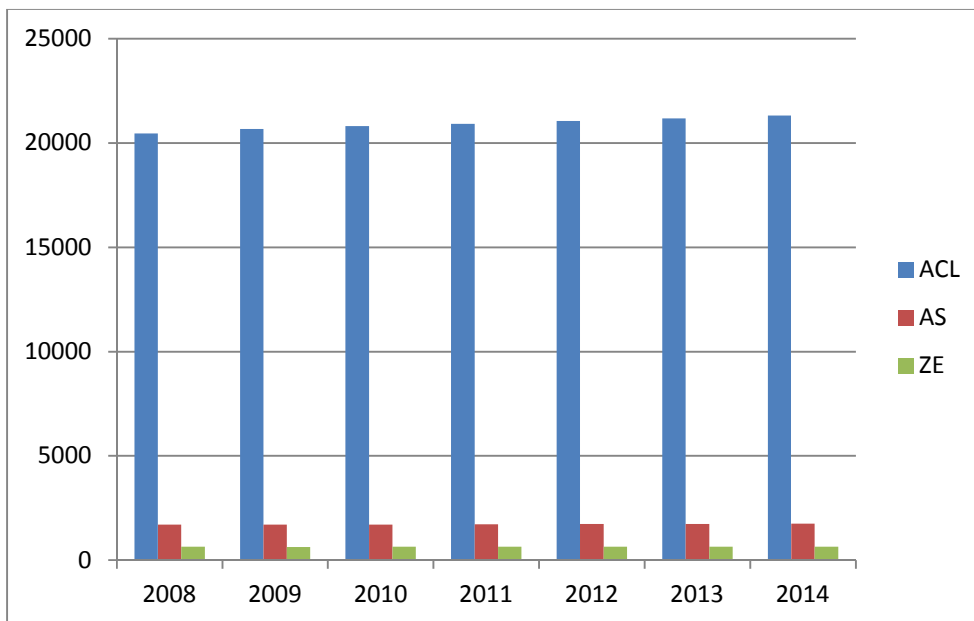
2.1. Répartition de la population par lieu

La commune, en tant qu'échelon le plus bas de l'organisation territoriale ayant une assise juridique, peut comporter une ou plusieurs agglomérations et une zone éparsée.

Etude comparative sur la contribution des collectivités locales dans les communes d'Ouzellaguen et Akbou

L'agglomération où est basé le siège de l'APC est qualifiée de « l'agglomération chef lieu » (ACL). Les autres agglomérations sont dites « agglomérations secondaires » (AS). Une fois toutes les agglomérations délimitées, le reste du territoire de la commune constitue la « zone éparsée ».

Graphique n°03 : la répartition de la population par lieu



Source : Etabli par nous à partir des données de DPSB W. de Bejaia, de 2008-2014.

Le graphique montre que la majorité de la population vit dans les agglomérations chef lieu, parce que il ya une accessibilité facile qui permet aux citoyens de satisfaire leurs besoins, et aussi vivre proche d'ACL est une sorte de prestige que chaque famille essaye de le démontre. En 2014, la population qui vit dans l'agglomération chef lieu (ACL), représente 89,82%, dans la (AS) présente 7,40%, et dans la (ZE) présente seulement 2,77% de la population totale de la commune.

3. Emploi

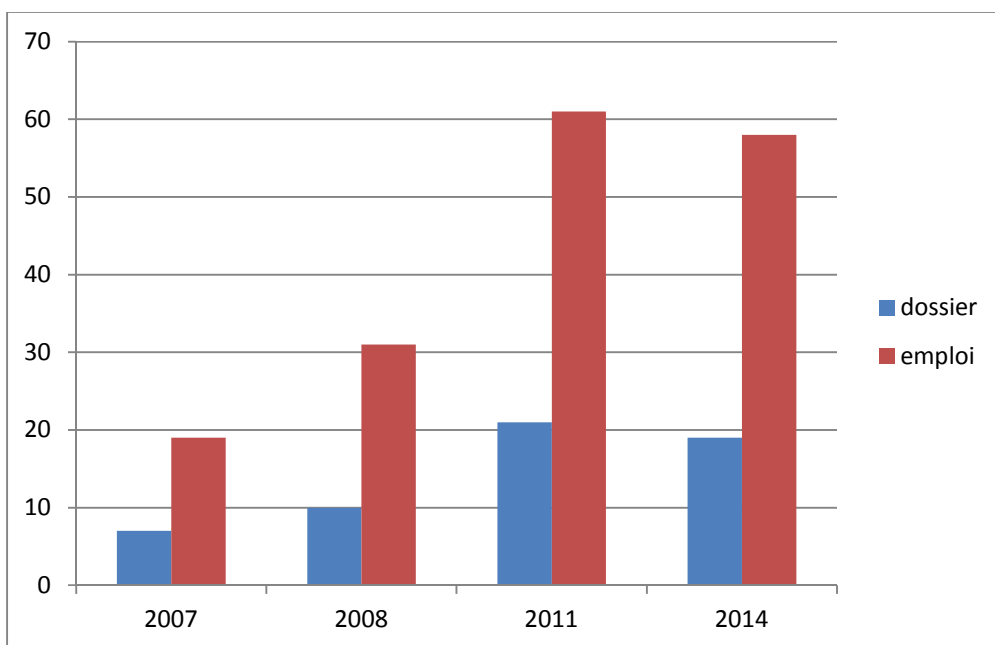
Un emploi est un contrat passé entre deux parties, l'employeur et l'employé, pour la réalisation d'un travail contre une rémunération, par l'exercice d'une profession, ou bien pour un travailleur indépendant, la réalisation de multiples contrats implicites ou explicites dans le cadre de l'exercice d'une profession.

Etude comparative sur la contribution des collectivités locales dans les communes d'Ouzellaguen et Akbou

Un projet est un ensemble d'activités interdépendantes, entreprises et circonscrites dans un temps défini en vue de résultats permettant d'atteindre l'objectif souhaité en répondant aux besoins identifiés.

Selon les Institutions Internationales, un projet est un ensemble organisé d'activités et de procédures conçues pour réaliser des objectifs spécifiques à l'intérieur des limites de budget, des ressources et de délais préétablis. C'est donc la réalisation d'une activité dans le futur qui se caractérise par une envergure (moyens) et une ou plusieurs finalités (objectifs).

Graphique n°04 : répartition des projets financiers



Source : Etabli par nous à partir des données d'ANSEJ, 2014.

Nous remarquons pendant l'année 2011, les dépôts de dossiers ont augmenté ainsi que l'emploi, cela revient à l'aide de l'Etat (ANSEJ, CREDIT ...) par contre l'année 2014, avec la crise économique que le pays a subi le niveau d'emploi et dossiers a diminuer.

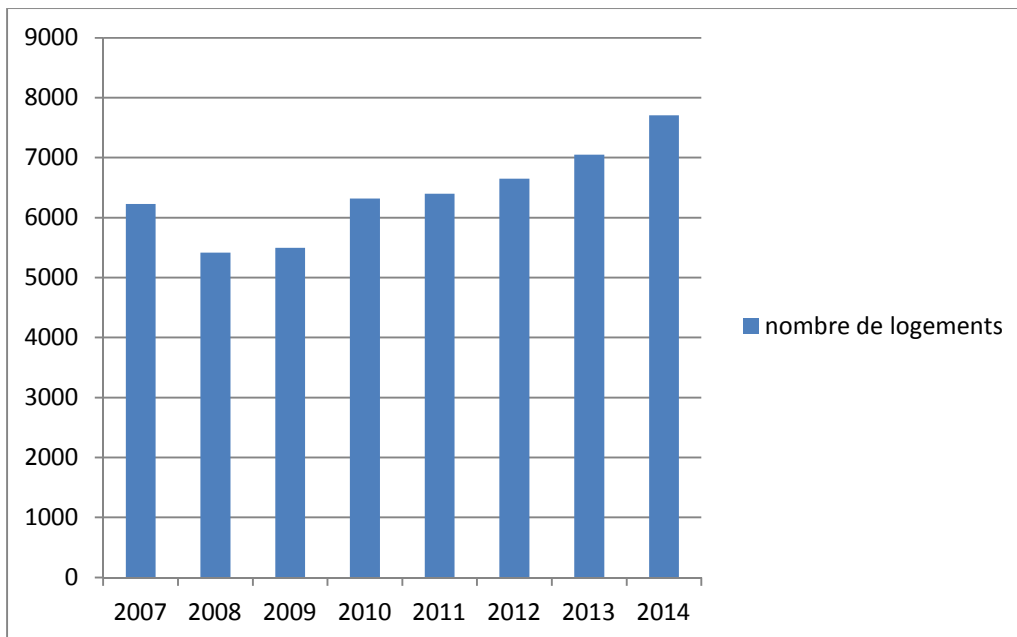
La commune d'Ouzellaguen a connu une évolution positive dans la création d'emplois de l'année 2014 par rapport à l'année 2007, elle présente 169 emplois, mais ça reste insuffisant par rapport à la population qu'elle contient.

Etude comparative sur la contribution des collectivités locales dans les communes d'Ouzellaguen et Akbou

4. Habitat et urbanisme

Le logement est un lieu clos et couvert composé d'une ou plusieurs pièces, habité par une ou plusieurs personnes, inhabitable ou à usage professionnelle.

Graphique n°05 : répartition des logements



Source : Etabli par nous à partir des données de DPSB W. de Bejaia, de 2007-2014.

Dans ce graphique ci-dessus, nous remarquons que le nombre de logements a diminué en 2008 et 2009 par rapport à l'année précédente, par contre à partir de l'année 2010 le nombre de logements connaît un accroissement, cela indique que la situation de l'habitat est améliorée et que la majorité des logements répondent également aux normes de confort moderne, selon le RGPH 2014, 97,09% des logements sont rattachés au réseau d'électricité, et 46,60% au réseau du gaz

II. Secteur socioculturels

1. Education et formation

1.1. Education

C'est le niveau d'instruction et le taux d'analphabétisme qui nous permettent de mesurer le degré de qualification et d'aptitude des populations.

Etude comparative sur la contribution des collectivités locales dans les communes d'Ouzellaguen et Akbou

Après l'indépendance, le secteur éducatif a été l'une des premières préoccupations des pouvoirs publics en Algérie. Des efforts considérables ont été déployés pour lutter contre l'analphabétisme et l'illettrisme, qui touchaient la quasi-totalité de la population algérienne.

La lutte pour l'analphabétisme a été menée par la généralisation de la scolarisation obligatoire et gratuite, la construction d'infrastructures éducatives, l'aide aux enfants issus des milieux défavorisés (vêtements et trousseaux scolaires) et l'institution de la prime de scolarité depuis le début des années 2000.

La direction de l'éducation 2014, présente la réalisation d'infrastructure pédagogique pour répondre à la demande, le tableau suivant résume les principaux indicateurs du secteur de l'éducation.

Tableau n° 03 : Principaux indicateurs de l'éducation pour les trois cycles

Désignation	Niveau primaire	Niveau moyen	Niveau secondaire
Nombre d'établissements	15	4	2
Nombre des enseignants / dont femmes	94/ 41 femmes	107/ 65 femmes	80/ 53 femmes
Nombre des élèves/ dont filles	1598/ 741 filles	1399/ 649 filles	974/ 554 filles
Nombre de salles / nombre utilisées	102/ 7 utilisées	ND	ND
Taux de participation des filles	46,37%	46,39%	56,87%
Taux d'encadrement	17 élèves/enseignant	14 élèves /enseignant	13élèves/enseignant

Source : élaboré par nous à partir des données de la D. Éducation de W Bejaia, 2014.

La commune d'Ouzellaguen, selon la direction de l'éducation 2014, présente une assez bonne carte scolaire vu le bon déroulement des rentrées scolaires chaque année et la

Etude comparative sur la contribution des collectivités locales dans les communes d'Ouzellaguen et Akbou

réalisation d'infrastructures pédagogiques pour répondre à la demande. Ceci est confronté, en ce qui concerne, le niveau de primaire, par le taux de scolarisation satisfaisant des enfants de 6 ans et des 6-15 ans qui sont respectivement de 97,88% et 94,85% . Pour le cycle moyen, l'encadrement est jugé satisfaisant, vu que chaque enseignant encadre 14 élèves, cependant il est à noter que le taux de déperdition scolaire, qui est de 4,89%, et tout de même assez important pour ce niveau. Enfin, le niveau secondaire présente tout comme le cycle moyen, un taux de déperdition important près de 7,6% des élèves quittent définitivement le lycée, ainsi ce niveau se caractérise par la dominance de sexe féminin (56,87%).

1.2. Formation

Le secteur de la formation de la commune d'Ouzellaguen est doté de plusieurs formations (résidentielles et par apprentissages).

Tableau n° 04 : Répartition des stagiaires par type de formation

Nom Etablissement Localisation	Capacité	Nbr d'enseignants	Formation Résidentielle		Formation Apprentissage	
			Effect total	Dont Féminin	Effect total	Dont Féminin
CFPA Ouzellaguen	200	11	114	110	133	35

Source : DFP, 2014.

La commune d'Ouzellaguen dispose d'une CFPA d'une capacité près de 200 personnes, ainsi de 11 enseignants, le taux de filles qui participent en formation résidentielle est près de 96,49% de nombre totale.

2. Santé

En matière de santé, la commune d'Ouzellaguen a réalisé, depuis les années 1980, des avancées significatives aussi bien sur le plan des infrastructures sanitaires que sur celui de l'encadrement médical, mais c'est dans ce secteur que la commune accuse plus de retard par rapport aux autres secteurs.

La commune est dotée de :

Etude comparative sur la contribution des collectivités locales dans les communes d'Ouzellaguen et Akbou

- ✓ Une polyclinique d'une capacité de 8 lits
- ✓ 3 salles de soins
- ✓ 6 pharmacies privées

En effet, la densité des infrastructures sanitaires restent insuffisantes pour permettre un accès des populations aux soins dans de bonnes conditions.

3. jeunesse et sport

D'après la DJS en 2014, la commune d'Ouzellaguen dispose de plusieurs types de sportives, sont :

- ✓ 5 Terrains combinés
- ✓ 1 Voute
- ✓ 1 Stade communal
- ✓ 1 Bibliothèque
- ✓ 1 CSP
- ✓ 1 Maison de jeune
- ✓ 1 Salle OMS

Ces infrastructures sportives restent insuffisantes par rapport au nombre d'habitat que compte la commune.

4. culte

Le culte est un des éléments des religions. Par extension, le terme peut s'appliquer à des valeurs morales (justice par exemple) ou sociétales (patrie par exemple).

La région fut connue par ces nombres mosquées qui présente 8 et 2 zaouiyates et 2 écoles coranique, qui avaient pour mission la promotion de la vie sociale, l'éducation des enfants et l'enseignant de la théologie, donc nous constatons que le nombre de mosquées, école coranique ainsi zaouiyates sont suffisantes pour le nombre de population qu'existe dans la région d'Ouzellaguen.

Etude comparative sur la contribution des collectivités locales dans les communes d'Ouzellaguen et Akbou

5. Tourisme

La commune d'Ouzellaguen dispose d'un hôtel classé et privé, d'une capacité de 14 chambres soit 24 lits, qui localisé dans la zone industrielle. Aussi elle dispose d'un Musée du moudjahid IFRI Ouzellaguen (maison du congrès de la Soummam) d'une capacité d'accueil 400 à 500 visiteurs, ainsi d'un cimetière de chouhada, et six stèles.

III. Secteur économique

1. L'agriculture

1.1. Répartition générale des terres

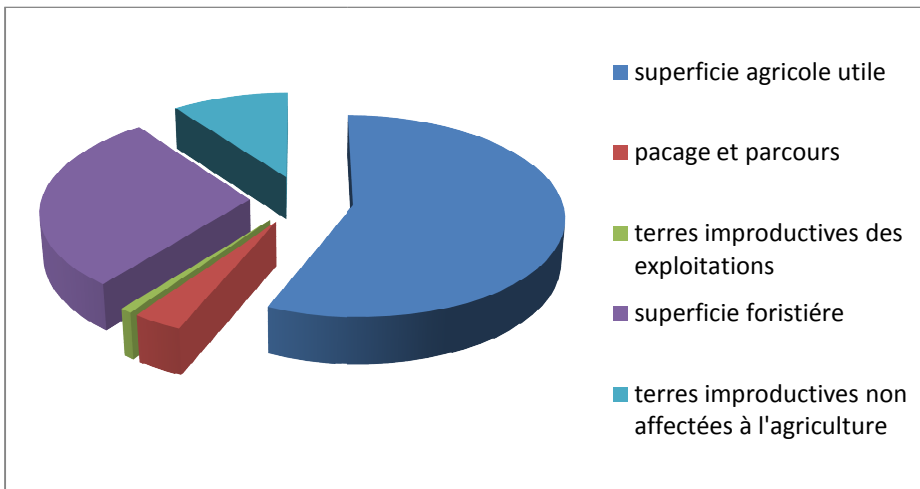
La superficie agricole totale de commune est de 5510 (HA) soit 89,74% de la superficie totale de la commune, la superficie agricole utile est estimée de 3465 (HA), 209 des pacages et parcours.

Disposant d'une telle surface agricole utile, la commune recèle d'importantes potentialités foncières de haute valeur agricole, particulièrement les terres situées près d'Oued Soummam .La fertilité de ces sols confère au secteur de l'agriculture des aptitudes à une exploitation intensive dans le domaine du maraichage, des agrumes et dans les élevages.

Les zones de (piémonts) et de montagne, qui constituent une portion importante du territoire de la commune concentre presque les activités arboricoles et l'élevage .Les espèces dominantes sont l'olivier et le figuier, les cultures maraichères sont aussi présentes mais pratiquées sur des espaces très réduits avec le recours aux serres et orientées vers l'autoconsommation ainsi que vers le marché.

Etude comparative sur la contribution des collectivités locales dans les communes d'Ouzellaguen et Akbou

Graphique n°06 : répartition des terres



Source : Etabli par nous à partir des données direction des services agricoles, 2014.

Dans ce graphique, nous observons que la superficie agricole utile occupe une grande place, soit 56,43% de la superficie totale de la commune, et comprend 2,65% de la superficie agricole utile de la wilaya de Bejaia. Cela revient à dire que la structure agraire est caractérisée par le morcellement excessif des exploitations agricoles.

Tableau n° 05 : Principales productions en QX

Années	céréales	Légumes secs	fourages	Agrumes	Culture marichaire	Vige de table	olivier	figuier	Culture industrielle
2007	1710	240	5600	5252	19322	0	4050	1650	0
2011	6950	336	9340	6260	39213	0	29320	11700	3900
2014	3615	540	6200	6900	93	0	14186	10600	7500

Sources : direction des services agricoles, 2014.

Nous constatons à travers ce tableau que les principales productions dans la commune d'Ouzellaguen, conçoivent la prédominance des oliviers, des figuiers et de culture industrielle, avec des pourcentages suivants : 28,58%, 21,35%, et 15,11% de la production totale de la commune par contre elle présente 2,47%, 3,61% et 48,06% de la production totale de la wilaya de Bejaia, aussi la région d'Ouzellaguen tient la première place de la production de culture industrielle dans la wilaya de Bejaia.

Etude comparative sur la contribution des collectivités locales dans les communes d'Ouzellaguen et Akbou

1.2. Matériel agricole

Selon direction des services agricoles la commune dispose de matériels suivants :

- ✓ 122 de tracteurs
- ✓ 1 moissonneuse batteuse
- ✓ 89 pompe te motopompe
- ✓ 291 matériels aratoires

D'après ces données, la commune d'Ouzellaguen est pauvre de matérielles agricoles par rapport à la surface qu'elle contient.

2. Industrie et mines

La commune d'Ouzellaguen englobe de plusieurs unités industrielles.

Tableau n° 06 : Principale entreprise des secteurs des PME/PMI privés

Noms des unités et adress	Produits et services	emplois
SARL IBRAHIM et FILS « IFRI » Ighzer Amokrane	Eaux minérales et boissons divers	1122
SARL DPR AXXAM ZAC Hellouane Ouzellaguen	Construction, fabrication semi remorque	47
SARL Huilerie Ouzellaguen	Huile d'olive	88
Limonaderie AIT BRAHIM « STAR » Ighzer Amokrane	Limonaderie, jus	195

Source : Direction de l'Industrie et PME et de la promotion de l'investissement, 2014.

Le tableau montre la prédominance de secteur privé dans la commune d'Ouzellaguen, avec un effectif de 1452 emplois et 4 unités privés.

Etude comparative sur la contribution des collectivités locales dans les communes d'Ouzellaguen et Akbou

2.1. La petite et moyenne entreprise

La catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

La commune d'Ouzellaguen connaît un certain dynamisme économique, cette dynamique s'explique par la situation géographique de cette commune, le tableau suivant nous indique le nombre des PME et emplois.

Tableau n° 07 : l'évolution de nombre des PME

Années	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2014
Nombre des PME	169	172	229	249	250	288	356
Nombre d'emplois	864	869	924	1096	1126	1176	ND

Source : établi à partir des données de la DPSB, 2014.

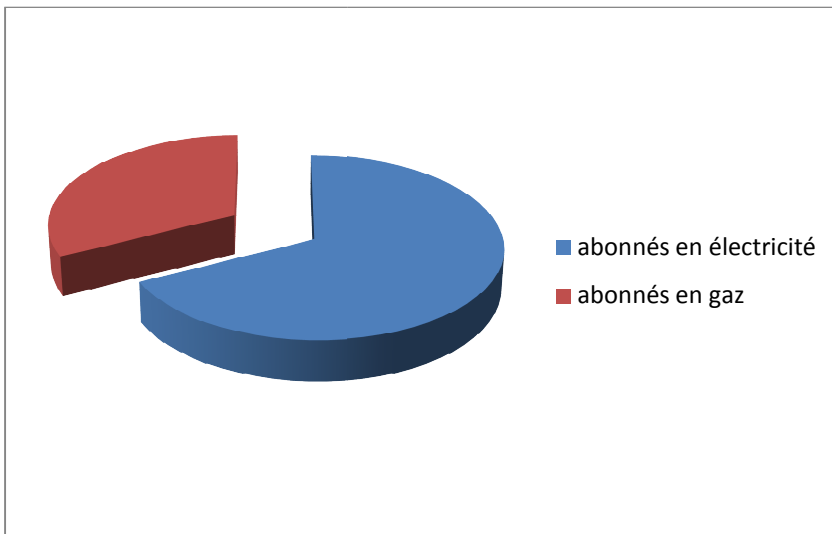
Nous remarquons que le nombre de PME augmentent d'une année à une autre, due à la création de nouvelles unités de production, et de la contribution des organismes locaux, pilotant les différents dispositifs de soutien à l'emploi comme l'ENSEJ, l'ANGEM. Ce qui implique une augmentation de l'emploi, aussi la contribution de ces PME à redynamiser l'économie locale par la création de la valeur ajoutée.

3. Energie

Dans cette section, nous nous intéresserons aux nombres de personnes qui sont accordés au gaz et à l'électricité.

Etude comparative sur la contribution des collectivités locales dans les communes d'Ouzellaguen et Akbou

Graphique n°07 : taux d'électricité et branchement de gaz en 2014



Source : Etabli par nous à partir des données de direction de distribution de l'électricité et du gaz, 2014.

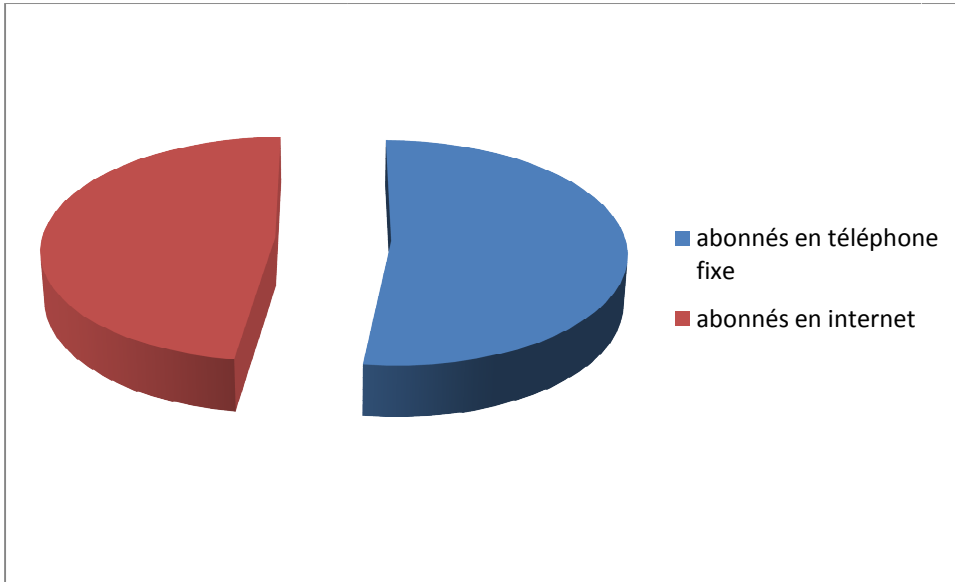
En effet, des efforts accordaient, en matière de l'électrification et de branchement du gaz, ont été développé en 2014, le nombre d'abonnés en électricité s'élève à 97,09%, ainsi 46,60% d'abonnés en gaz, mais le pourcentage de gaz reste faible, car les villages aux hauteurs, ont pas encore branché ce qui pose de problèmes a la période de divers.

4. Télécommunication

Les télécommunications sont définies comme la transmission à distance d'informations avec des moyens à base d'électronique et d'informatique. Ce terme a un sens plus large que son acception équivalente officielle « communication électronique »

Etude comparative sur la contribution des collectivités locales dans les communes d'Ouzellaguen et Akbou

Graphique n°08 : répartition des abonnés au réseau internet et téléphone fixe en 2015



Source : Etabli par nous à partir des données d'ACTEL de Bejaia, 2014.

Le graphique ci-dessus présente seulement 26,47% des ménages qui ont raccordé au réseau téléphonique, aussi le taux des ménages qui ont un accès à l'internet est de 17,79% seulement. Cela signifie que la région d'Ouzellaguen est faible en termes d'accès à l'UTIC.

5. Transport

Le transport désigne le déplacement d'objets, de marchandises, ou d'individus d'un endroit à un autre. Ces modes de transport incluent l'aviation, le chemin de fer, le transport routier, le transport maritime, le transport par câble, l'acheminement par pipe-line et le transport spatial.

Etude comparative sur la contribution des collectivités locales dans les communes d'Ouzellaguen et Akbou

Tableau n° 08 : Les infrastructures de transport

T.P.Voyageurs		T.P.Marchandises		Taxi	
Nombre de Bus	Nombre de ligne	Nombre de véhicules	Tonnage	Nombre de station	Nombre de taxi
36	14	318	4285.47	1	10

Source : Direction des Transport de Bejaia, 2014.

La commune est dotée par, le transport des voyageurs qui présente 1,13% de transport de la wilaya de Bejaia, ainsi 2,74% de transport de marchandises, enfin le taux de taxi présente seulement 0,86% de nombre totales des taxis de wilaya. Malgré les nombre des PME et PMI qui existe dans la commune reste toujours faible par rapport à le nombre de véhicules de marchandises et tonnage.

L'objectif principal du développement du réseau routier et de communication est l'amélioration des conditions de vie des populations, en plus la diminution de l'exode des populations vers les zones urbaines.

Section 2 : présentation de la commune d'Akbou

Dans cette section, nous mettrons l'accent sur la présentation de la commune d'Akbou sur le plan géographique et démographique.

I. Territoire et population

1. Présentation de la commune

1.1. Aperçu historique

Akbou est une création française, datant de 1874. Le point le plus remarquable est la présence d'un mausolée d'époque romaine, attribué à la famille berbère romanisée de Firmus. Il se signale au milieu de la vallée de la Soummam.

Etude comparative sur la contribution des collectivités locales dans les communes d'Ouzellaguen et Akbou

1.2. Situation géographique

La commune d'Akbou est située dans la vallée de la Soummam sur les flancs de la chaîne de montagne de Djurdjura à une altitude moyenne de 280 m. elle est localisée à 70 Km au sud-ouest de la wilaya de Bejaia et à 200 Km à l'est de la capitale (Alger). Elle est délimitée au nord par la commune de Chellata, au sud par la commune d'Ait Arzine et Amalou, à l'est par la commune d'Ouzellaguen et à l'ouest par la commune d'Ighram et Tazmalt.

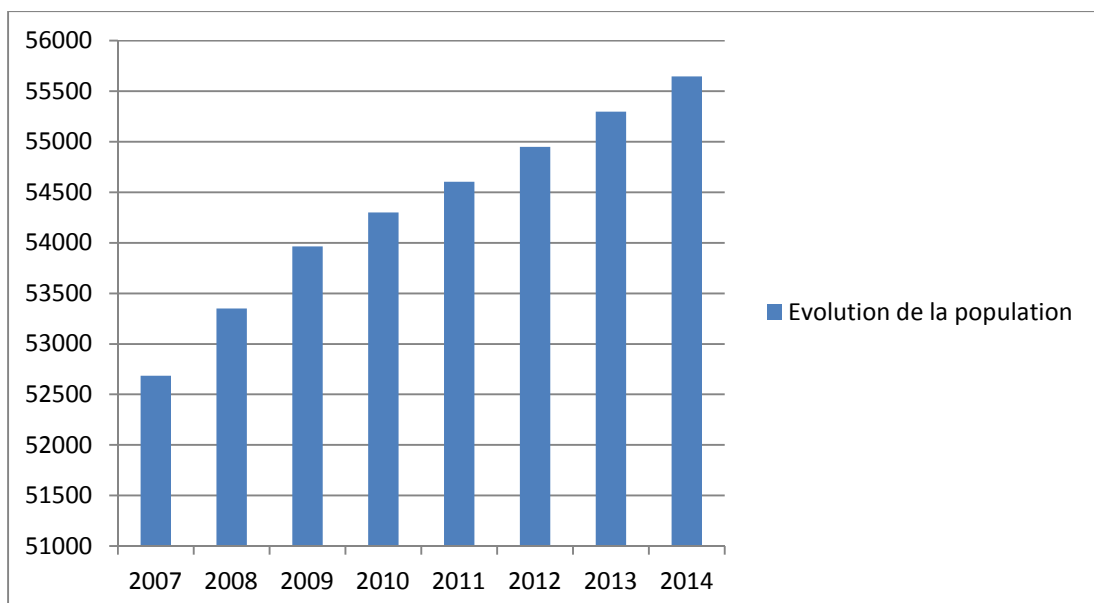
2. Population et démographie

D'après le RGPH, la population de l'année 2007, est estimée à 55645 personnes (représentants 5,83% de la population totale de la wilaya), elle est la deuxième commune la plus peuplée de la wilaya de Bejaia après Bejaia, elle se caractérise par sa forte densité de 1066,40 hab/Km², et sa superficie de 52,18 Km².

2.1. Evolution de la population

La commune d'Akbou connaît une évolution importante de la population d'une année à l'autre.

Graphique n°09 : Evolution de la population

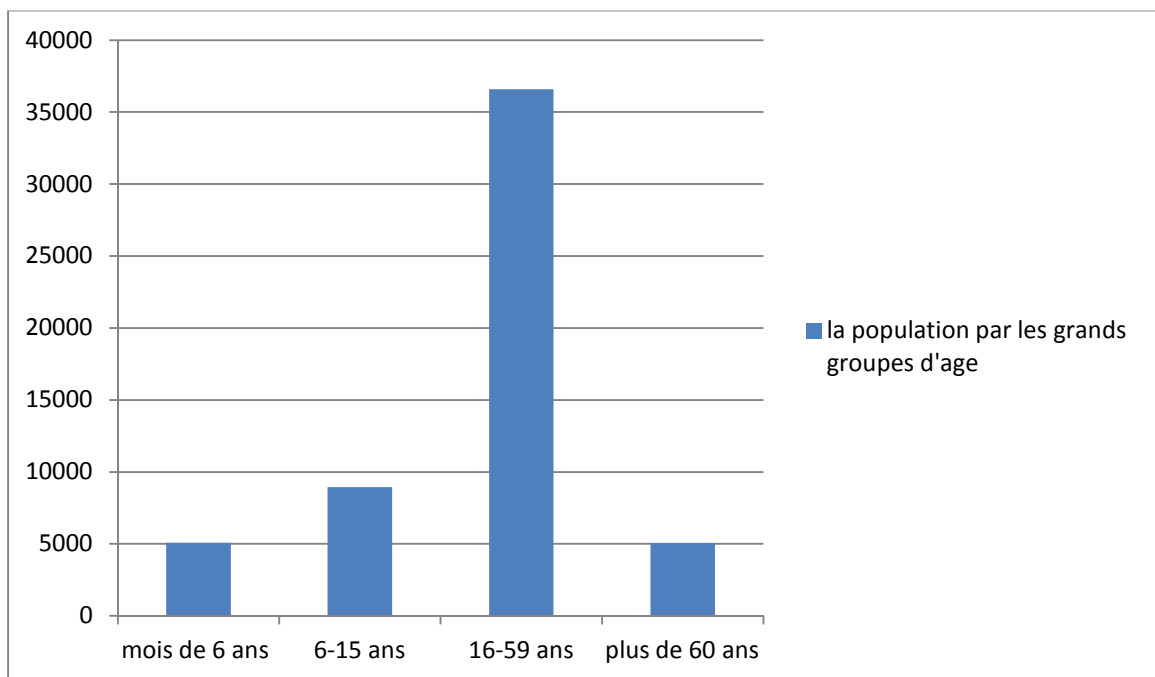


Source : Etabli par nous à partir des données de RGPH, 2014.

Etude comparative sur la contribution des collectivités locales dans les communes d'Ouzellaguen et Akbou

Nous tenons à travers ce graphique une évolution continue de la population d'une année à l'autre. Cela est dû notamment à l'existence d'un tissu important de petites et moyennes entreprises (PME) employant un nombre important d'individus, il est également à noter que la majeure partie de la population de cette commune est concentrée dans les zones urbaines autour des emplois.

Graphique n°10 : répartition de la population par les grands groupes d'âge

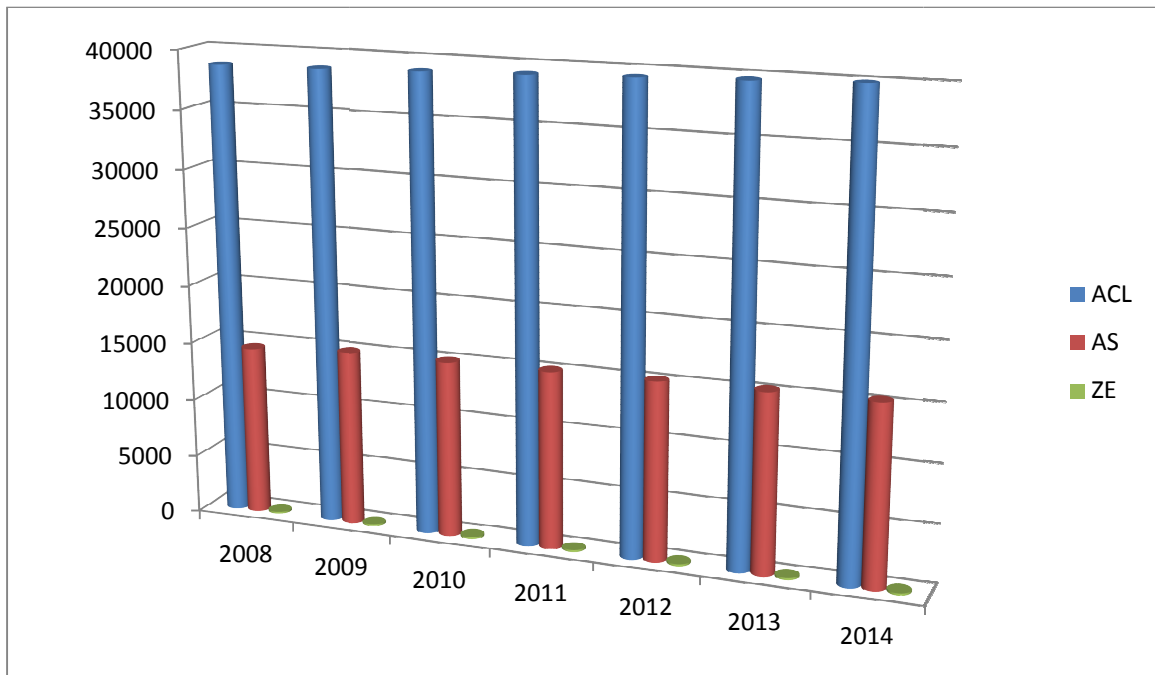


Source : Etabli par nous à partir des données de DPSB W. de Bejaia 2014.

Le graphique montre que la majorité d'âge de la population d'Akbou est variée entre 16 ans et 59 ans atteints à maximale de 65,73% individus. Nous réalisons que cela à des bénéfices sur la région d'Akbou, et la catégorie de moins de 6 ans, représente 9,13%, la catégorie de 6 ans à 15 ans présente 16,06%, enfin la catégorie de plus de 60 ans présente 9,07% de la population totale.

Etude comparative sur la contribution des collectivités locales dans les communes d'Ouzellaguen et Akbou

Graphique n°11 : répartition de la population par lieu



Source : Etabli par nous à partir des données de DPSB W. de Bejaia, de 2008-2014

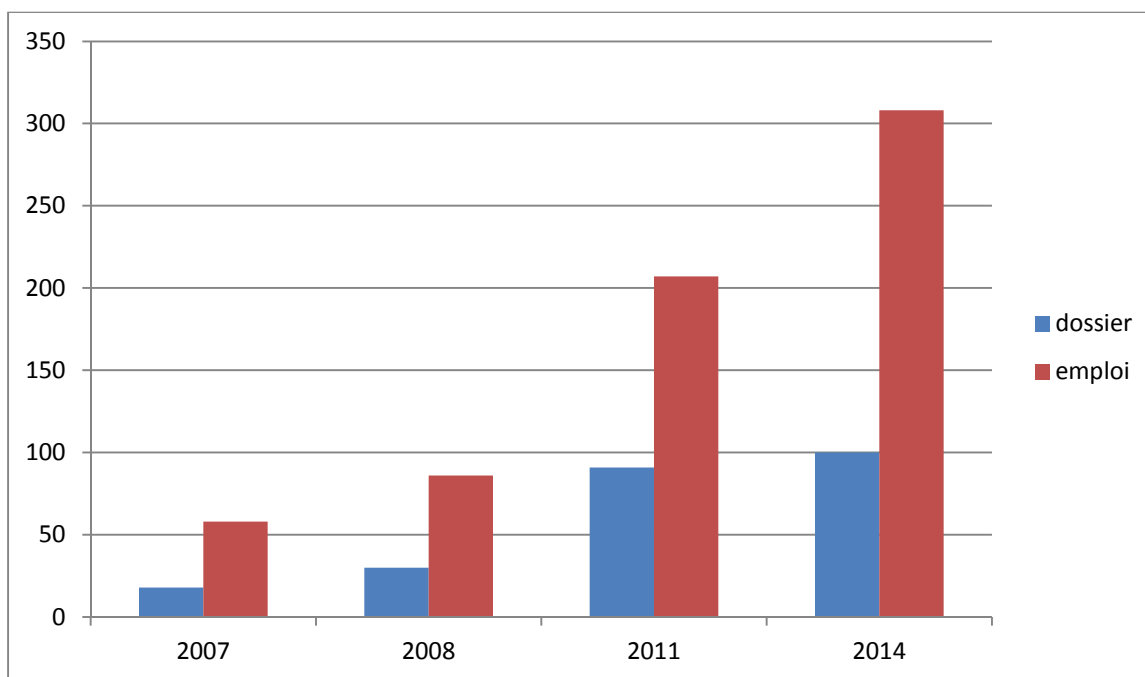
De même, comme montre le graphique, la population de la commune d'Akbou se caractérise par sa forte concentration dans les agglomérations chef lieu. Elle présente 71,86% de la population en 2014, Cela dû à une facilité accessible qui permet aux citoyens de satisfaire leurs besoins.

3. Emploi

L'emploi est l'ensemble de fonctions ou distribution des occupations pour les gens, qui nous permettent de voir le nombre de population qui déposent les demandes d'emploi dans le service ANSEJ.

Etude comparative sur la contribution des collectivités locales dans les communes d'Ouzellaguen et Akbou

Graphique n°12 : répartition des projets financiers



Source : Etabli par nous à partir des données d'ANSEJ, 2014.

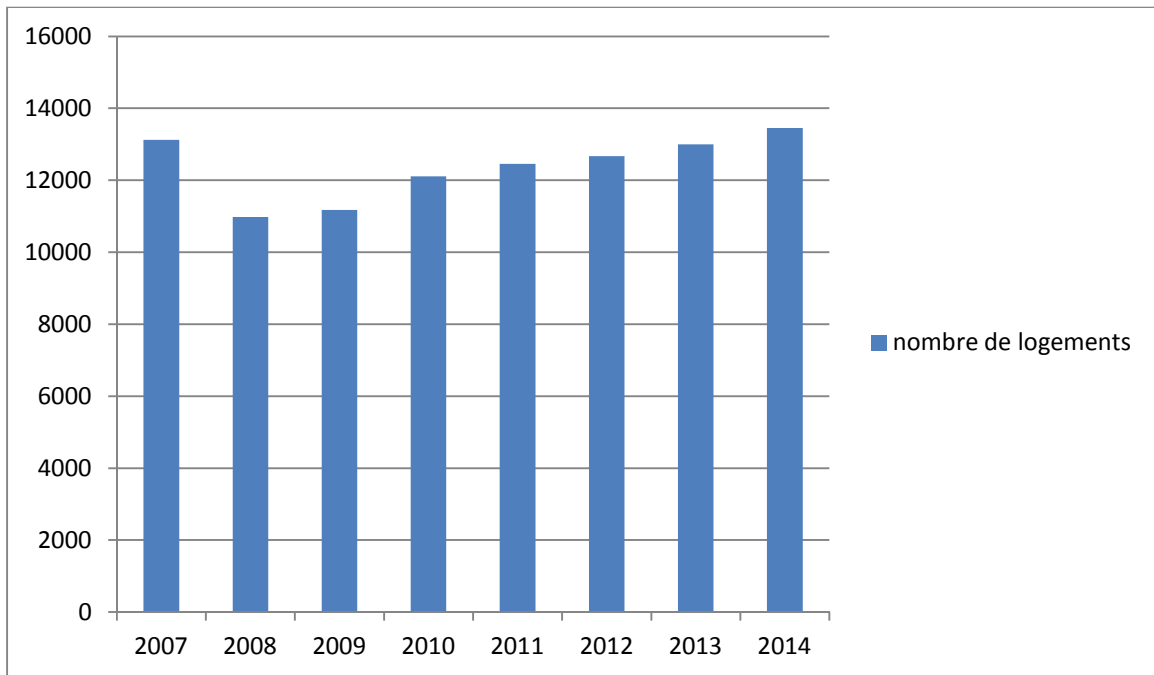
Le graphique montre que la commune d'Akbou a connu une évolution positive dans la création d'emplois de l'année 2014 par rapport à l'année 2007, elle présente 315 emplois, Cela est dû notamment à l'augmentation de la population active.

4. Habitat et urbanisme

Habitat est l'ensemble de logements dont dispose la commune d'Akbou.

Etude comparative sur la contribution des collectivités locales dans les communes d'Ouzellaguen et Akbou

Graphique n°13 : répartition des logements



Source : Etabli par nous à partir des données de DPSB W. de Bejaia, de 2007-2014

Le graphique ci-dessus indique une baisse de logements en 2008 et 2009, à partir de l'année 2010, le nombre de logement connaît une hausse, il atteint près de 13449 logements en 2014.

II. Secteur socioculturels

1. Education

L'éducation est l'action de développer un ensemble de connaissances et de valeurs morales, physiques, intellectuelles, scientifiques... considérées comme essentielles pour atteindre le niveau de culture souhaitée. L'éducation permet de transmettre d'une génération à l'autre la culture nécessaire au développement de la personnalité et à l'intégration sociale de l'individu. Selon André Gide-Journal 1889-1939, Les lois et les morales sont essentiellement éducatrices, et par cela même provisoire. Toute éducation bien entendue tend à pouvoir se passer d'elles. Toute éducation tend à se nier d'elle-même. Les lois et les morales sont pour l'état d'enfance, l'éducation est une émancipation.

Etude comparative sur la contribution des collectivités locales dans les communes d'Ouzellaguen et Akbou

La direction de l'éducation 2014, présente la réalisation d'infrastructure pédagogique pour répondre à la demande, le tableau suivant résume les principaux indicateurs du secteur de l'éducation.

Tableau n° 09 : Principaux indicateurs de l'éducation pour les trois cycles

	Niveau primaire		Niveau moyen		Niveau secondaire	
Nombre d'établissements	23		8		4	
Nombre des enseignants / dont femmes	225/ 106 femmes		270/ 163 femmes		265/ 162 femmes	
Nombre des élèves/ dont filles	4968/ 2374 filles		3771/ 1900 filles		4086/ 2324filles	
Nombre de salles / nombre utilisées	209/ 4 utilisées		ND		ND	
Taux de participation des filles	47,78%		50,38%		56,87%	

Source : élaboré par nous à partir des données de la D. Éducation Bejaia, 2014.

Le tableau ci-dessus montre que la commune d'Akbou a une suffisante des établissements, des enseignants et des salles, ainsi nous distinguons dans les niveaux moyen et secondaire se présentent par 50,38% et 56,87% des filles c'est à dire que le nombre des garçons sont moins par rapport à le nombre des filles. Aussi le taux de scolarisation est présenté par, la catégorie de 6 ans atteinte près de 98,20%, et la catégorie se 6 ans à 15 ans est montré de 95,91%, enfin la catégorie de 16 ans à 19 ans montre que 55,60%.

La carte des établissements scolaires est dans l'ensemble satisfaisante puisque l'accueil des élèves à chaque rentrée se fait toujours dans des conditions normales.

Etude comparative sur la contribution des collectivités locales dans les communes d'Ouzellaguen et Akbou

Le niveau de scolarisation dans la commune est relativement convenable, aussi bien en ce qui concerne les garçons que les filles et il n'existe pas un grand déséquilibre entre la zone urbaine et la zone rurale

L'amélioration conséquente du niveau de scolarisation est encore possible par :

- La levée des contraintes en matière du transport scolaire.
- La prise en charge des élèves en demi-pension (cantines)
- L'encadrement sanitaire.

2. Santé

En matière de santé, la commune d'Akbou est dotée de plusieurs infrastructures, administrativement hiérarchisées et réparties sur le territoire.

La commune est dotée de :

- ✓ Une polyclinique
- ✓ 5 salles de soins
- ✓ 17 pharmacies privées et 3 PCA

En effet, la densité des infrastructures sanitaires restent insuffisantes pour permettre un accès des populations aux soins dans de bonnes conditions.

3. Jeunesse et sport

La DJS (2014), indique que la commune d'Akbou a doté des infrastructures sportives suivantes :

- ✓ Une salle OMS
- ✓ 29 aires de jeux (TPS)
- ✓ Une salle polyvalente
- ✓ 2 maisons de jeunes
- ✓ Un stade communal
- ✓ Une bibliothèque

Etude comparative sur la contribution des collectivités locales dans les communes d'Ouzellaguen et Akbou

Mais elles restent insuffisantes par rapport au nombre d'habitat que compte la commune.

4. culte

La région fut connue par ces 14 mosquées, et une école coranique, qui avait pour mission la promotion de la vie sociale, l'éducation des enfants et l'enseignement de la théologie, donc nous constatons que le nombre de mosquées, école coranique, sont suffisantes pour le nombre de population qu'existe dans la région.

5. Tourisme

Le tourisme intervient dans le contexte d'un système global régissant les activités de l'homme basées sur son univers quotidien, à savoir : le travail, l'habitat et loisirs. La commune d'Akbou est dotée de :

- 03 hôtels à 224 lits
- 1 salle de cinéma à 500 places
- Mausolée d'Akbou

III. Secteur économique

Akbou joue un grand rôle économique dans la région, de par la densité de son tissu industriel, sa réputation qui a largement dépassé les frontières de la wilaya de Bejaia à travers une zone d'activité de près de 50 hectares qui regroupent une cinquantaine d'entreprises dynamiques, dont certaines sont étatiques.

En perpétuelle extension à cadence accélérée, cette région enregistre une très forte demande d'investisseurs qui ont exprimé le désir de s'y installer. Elle compte un peu plus de 1400 PME.

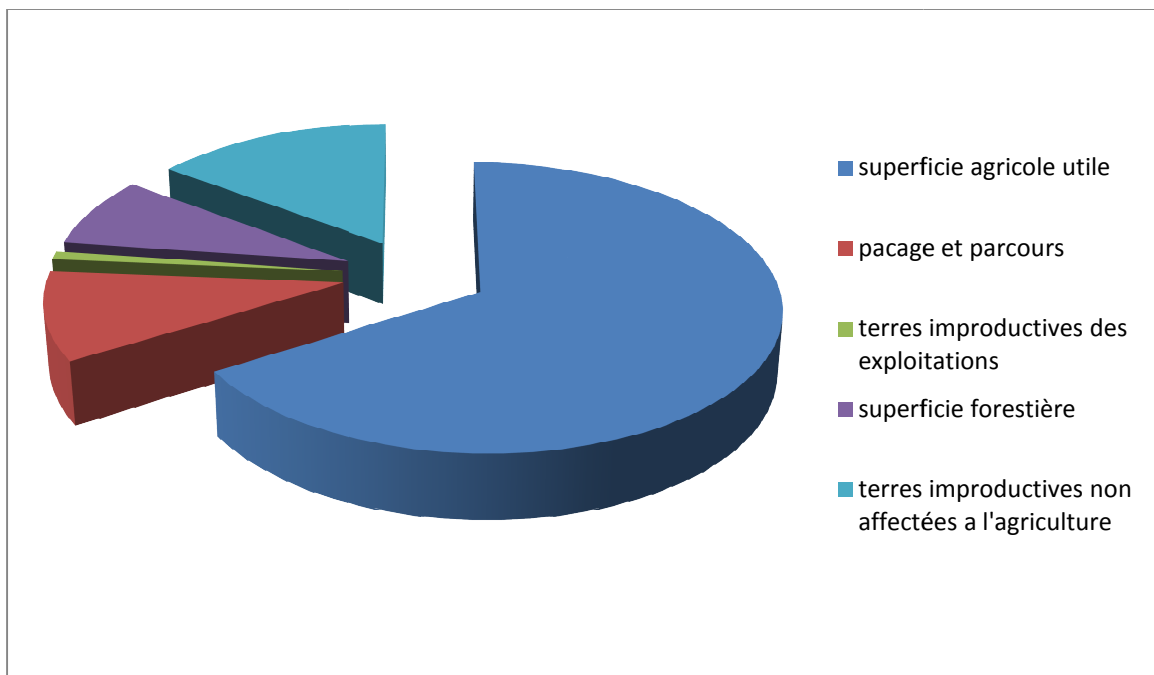
A cela, il faut ajouter deux gros marchés. Le premier est un marché de gros de fruits et légumes classé troisième au niveau national. Le deuxième est marché de véhicules de dimension plus que respectable et qui affiche une moyenne de 5000 véhicules chaque jour de marché.

Etude comparative sur la contribution des collectivités locales dans les communes d'Ouzellaguen et Akbou

1. L'agriculture

L'agriculture constitue un des secteurs stratégiques¹ et problématique notamment pour les pays en développement². Ainsi, en Algérie, les économistes ont en a consacré beaucoup d'écrit à ce sujet³.

Graphique n°14 : répartition des terres



Sources : Etabli par nous à partir des données direction des services agricoles, 2014.

Le graphique n° 06, montre que la surface agricole utile domine la région avec 66,23% de la surface totale, les terres improductives non affectées à l'agriculture viennent à la deuxième position avec 22,28%, suivi par la superficie de pacages et parcours avec 15,21%,

¹ Elle est source de la sécurité alimentaire, cité AGAB Akli, décentralisation et développement local en Algérie : cas de wilaya de Bejaia, 2014, p 117.

² De tous les pays africains, seule la Mauritanie qui a eu l'autosuffisance alimentaire. Cité AGAB Akli, décentralisation et développement local en Algérie : cas de wilaya de Bejaia, 2014, p 117.

³ Pour plus détails, d'informations, le lecteur peut consulter les écrits des économistes suivants : Hamid NAIT-AMARA, Abdelmadjid DJENNENE, Slimane BEDRANI, Salah Eddine CHERAD, Hamid KHERBACHI, Mohamed DAHMANI. Cité AGAB Akli, décentralisation et développement local en Algérie : cas de wilaya de Bejaia, 2014, p 117.

Etude comparative sur la contribution des collectivités locales dans les communes d'Ouzellaguen et Akbou

la superficie forestière avec 12,03%, et enfin la surface des terres improductives des exploitations avec 1,44% de la surface totale.

Tableau n° 10 : Principales productions en QX

Années	céréales	Légumes secs	fourages	Agrumes	Culture marichaire	Vigne de table	olivier	figuier	Culture industrielle
2007	2905	250	4770	11898	20441	30	2800	1400	0
2011	5720	344	4910	12244	38921	0	28882	1800	0
2014	4230	550	4550	17380	1973	0	15635	2300	0

Sources : direction des services agricoles, 2014.

Nous constatons à travers ce tableau que les principales productions dans la commune d'Akbou, concevoir la prédominance des oliviers avec 15635 QX, des agrumes avec 17380 QX et les fourrages avec 4550 QX, puis les céréales près de 4230 QX, ainsi les figuiers avec 2300 QX, la culture marichaire avec 1973 QX, et enfin les légumes secs près de 550 QX.

1.1. Matériel agricole

Selon la direction des services agricoles la commune dispose de :

- ✓ 149 de tracteurs
- ✓ 1 moissonneuse batteuse
- ✓ 195 pompe te motopompe
- ✓ 429 matériels aratoires

D'prés ces données la commune d'Akbou à une insuffisante de matériels agricoles.

2. Industriel et mines

L'industrie est un secteur économique regroupant les activités de transformation des produits (matière première, produits semi-finis). La commune d'Akbou est dotée de plusieurs unités industrielles (les PME publiques et privé).

Etude comparative sur la contribution des collectivités locales dans les communes d'Ouzellaguen et Akbou

Tableau n° 11: les unités industrielles du secteur public

Noms des unités et adresse	Produit et capacités initiales installées	Effectifs
SPA ALCOVEL BP : 636 N 26 ZI Akbou	Fabrication filés coton 1800T/an + acrylique tissus habillement 1500000ML et tissus ameublement 200000ML	453
SPA MACSOUM manufacture de chaussures SOUMMAM ZI RN 26Akbou	Chaussures de sécurité 60000P/an chaussures professionnelles 120000P/an chaussures civiles 60000P/an	184
SOMACOB unité d'Agrégats d'Akbou	Matériaux de construction	49
EPE SONARIC ZI Akbou Bejaia	Cuisines collectives 800000art/an	20

Source : direction d'industrie et PME et de la promotion de l'investissement, 2014.

Le tableau montre que la commune d'Akbou est dotée de quatre (4) unités de secteur public, elle est classée la deuxième après Bejaia qui est doté sept (7) unités. Ces unités fonctionnent avec 706 employés. Ce que nous a permis de conclure qu'Akbou recèle de forte potentialité économiques.

Etude comparative sur la contribution des collectivités locales dans les communes d'Ouzellaguen et Akbou

Tableau n° 12 : Principale entreprise des secteurs des PME/PMI privés

Noms des unités et adress	Produits et services	emplois
SARL GENERAL EMBALLAGE ZAC Taharacht Akbou	Fabrication et transformation de carton ondulé	819
SARL DANONE DJURDJURA ZAC Taharacht Akbou	Produit laitiers frais	613
SARL ALL PLAST ZAC Taharacht	Transformation plastique	141
SNC taharacht granito djermouli et frères	carrelage granito	17
SARL Betonex ZAC Taharacht Akbou	Fabrication de béton et agglomérés	117
SARL MOLINO GRANI Minoterie semoulerie ZAC Taharacht Akbou	Semoules & Farine	76
Sarl Ramdy ZAC Taharacht, Akbou	Yaourt, crème dessert et fromage fondu	295
SARL ALMAG ZAC Taharacht Akbou	Margarines et dérivés	100
SARL CK FLEISCH ZAC Taharacht Akbou	Diverses charcuteries Saucisson, saucisse, filet	50
SARL Condi Volaille ZAC Taharacht Akbou	Abattage conditionnement volaille	59
EURL « BOISSONS CORDIAL » Adhassi, Cne Ighrem	Limonade et eau gazéifiée, jus de fruits	32
SARL GMF ZAC Taharacht Akbou	Chambres froides	31

Source : Direction de l'Industrie et PME et de la promotion de l'investissement, 2014.

Etude comparative sur la contribution des collectivités locales dans les communes d'Ouzellaguen et Akbou

Le tableau ci-dessus indique que la commune d'Akbou a de nombreuses PME et PMI, ainsi la zone d'activité Taharacht constitue notre terrain d'étude pour des raisons évidentes qui se résument dans la dynamique remarquable de cette zone, de son accueil d'unités industrielles privées de petite taille. La commune d'Akbou est de plus en plus liée à sa zone d'activité Taharacht de renommée locale, régionale et même nationale contribuent à renforcer l'attractivité de la région et la fourniture de l'emploi pour la population de la commune et pour les communes voisines ainsi que la création d'une multitude d'activités liées en amont et en aval des unités industrielles implantées.

Akbou est dotée de 12 unités qui fonctionnent 2350 employés.

2.1. Les PME et les zones d'activités

Les données fournies par la direction de l'industrie, de la petite et moyenne entreprise et de la promotion de l'investissement (2014), indiquent que le nombre de PME dans la commune d'Akbou est de 1736, ainsi cette commune est dotée d'une zones d'activités Taharacht et d'une zone industrielle, ces deux structures accueillent des unités industrielles opérant dans des secteurs divers.

Tableau n° 13 : l'évolution de nombre des PME

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2014
Nombre des PME	382	821	1048	1194	1228	1364	1736
Nombre d'emplois	3520	3579	5069	5762	6681	6920	ND

Source : établi à partir des données de la DPSB, 2014.

Comme partout en Algérie, la PME n'a commencé à faire son apparition de manière significative dans la wilaya de Bejaia qu'à partir des années 90 ; mais depuis, leur nombre n'a pas cessé d'augmenter, le nombre des PME atteintes à la fin de l'année 2014 près de 18929 unités⁴.

⁴ Données de la DPAT : annuaire statistique de l'année 2014.

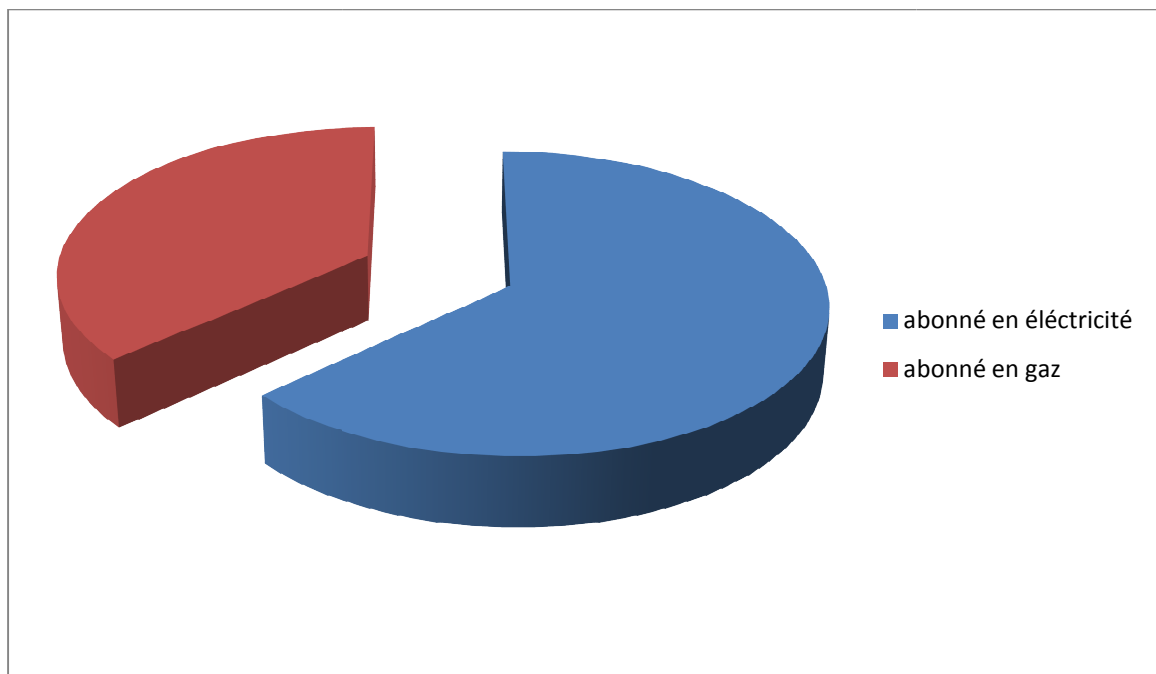
Etude comparative sur la contribution des collectivités locales dans les communes d'Ouzellaguen et Akbou

Dans le tableau ci-dessus la commune d'Akbou connaît une évolution des PME, elle atteinte 1736 unités en 2014, soit 9,17% de la wilaya de Bejaia, cela indique la réduction de taux de chômage.

3. Energie

Les ressources d'énergies sont des ressources qui nous permettre de voir le nombre d'habitant qui sont accordés aux différentes réseaux électrique et gaz de vile.

Graphique n°15 : les abonnés en électricité et gaz en 2014



Source : établi par nous à partir des données direction de distribution de l'électricité et du gaz

Dans ce graphique, la population d'Akbou consomme plus l'électricité que le gaz, donc la majorité des ménages n'ont pas encore fait le branchement de gaz.

4. Le transport

La commune d'Akbou dispose de plusieurs types de transport qui sont le transport de voyageurs, transport de marchandise et les taxis (voir le tableau ci-dessous).

Etude comparative sur la contribution des collectivités locales dans les communes d'Ouzellaguen et Akbou

Tableau n° 14 : les infrastructures

T.P.Voyageurs		T.P.Marchandises		Taxi	
Nombre de Bus	Nombre de ligne	Nombre de véhicules	Tonnage	Nombre de station	Nombre de taxi
158	13	1345	16284.27	15	70

Source : Direction des Transport de Bejaia, 2014.

La commune est dotée par, le transport des voyageurs qui présente 4,96% de transport de la wilaya de Bejaia, soit 158 bus, ainsi 11,62% de transport de marchandises totale de la wilaya, soit 1345véhicules, enfin le taux de taxi présente seulement 1,90% de nombre totales des taxis de wilaya.

Après avoir mis en avant la présentation monographique de ces deux communes et après avoir énuméré leurs points positifs et leurs points négatifs en ce qui concerne leurs situations économiques compte tenu de leurs localisations géographiques.

Etude comparative sur la contribution des collectivités locales dans les communes d'Ouzellaguen et Akbou

Section 3 : Analyse des résultats des entretiens

Dans cette section nous essayerons de comparer les deux communes Ouzellaguen et Akbou selon les données statistiques et nous présenterons l'analyse des entretiens réalisés.

1. Essai de comparaison des deux communes (statistique)

Le tableau suivant va présenter la comparaison des deux communes dans lesquelles notre étude s'est déroulée.

Tableau n°15: comparaison des deux communes

DISIGNATION	OUZELLAGUEN	AKBOU
Population	23727	55645
Logements	7706	13449
Superficie	6140 HA	5218 HA
Superficie agricole utile	3465 HA	3456 HA
Occupations des sols : -les oliviers	1438 HA	1487 HA
Principales productions :		
- oliviers	14186	15635
- agrumes	6900	17380
Nombres des PME	356	1736
Abonnées en électricité	7482	16793
Abonnées en gaz	3591	9705
Téléphones	2092	8512
Transport :		
-voyageurs	36	158
-marchandise	318	1345
-taxi	10	70
La population active	16110	36577
Taux de scolarisation :		
-16 ans à 19 ans	50,87%	55,60%
- 6 ans à 15 ans	99,85%	95,91%
- 6 ans	97,88%	98,20%

Source : DPAT, 2014.

Etude comparative sur la contribution des collectivités locales dans les communes d'Ouzellaguen et Akbou

- A partir des données de la DPAT dans le tableau ci-dessus nous remarquons que, la population des deux communes pour l'année 2014 sont respectivement, la commune d'Akbou à enregistré le nombre le plus important avec 55645 individus suivie de la commune d'Ouzellaguen avec 23727 personnes. On remarque que la superficie agricole utile des deux communes Akbou et Ouzellaguen sont presque égales.

- On remarque que les deux communes sont connues par le ramassage des olives, Ouzellaguen présente près de 2,47% et Akbou présente 2,73% de production totale de la wilaya. Aussi les principales productions qu'elles ont connues sont les agrumes avec 3,14% et 7,93% de la production totale des agrumes de wilaya de Bejaia.

- Dans le tableau ci-dessus le nombre des PME dans les deux communes sont respectivement comme suit Akbou est classé la deuxième position avec 9,17%, et Ouzellaguen présente seulement 1,88% des PME totale de la wilaya et classé la quatorzième. Nous remarquons qu'Ouzellaguen qui à près de 6140 HA présente seulement 356 PME, les résultats montre que les deux communes contient un nombre important des PME.

- En ce qui concerne le transport, soit des voyageurs, logistique et taxi, la commune d'Akbou occupe la première place par rapport à Ouzellaguen, cela grâce a sa situation stratégique ; elle contient deux zones d'activités dynamiques et des marchés de gros et de détail. Akbou est devenue un pôle qui attire l'attention des personnes de différentes régions.

2. Analyse des guides d'entretiens

Dans notre travail de recherche, nous nous sommes appuyés sur un guide d'entretiens pour étudier et montrer la réalité pratique de contribution des acteurs locaux, en particuliers les (P/APC) dans le développement local.

Pour un bon déroulement de notre enquête et pour recueillir le maximum d'information nécessaire à notre analyse qui nous permettra, par la suite, de confirmer ou d'infirmer notre hypothèse supposer au départ. Et dans le but de collecter des résultats significatifs et pertinents, nous avons préféré de s'adresser aux présidents assemblés populaires (P/APC) de notre échantillon d'étude. Perçu comme les premiers acteurs du changement de la situation de leur communauté et de leur territoire.

Nous nous sommes déplacés à plusieurs reprises au niveau des communes enquêtées dans l'objectif de s'entretenir avec les P/APC mais malheureusement, faute de temps et de

Etude comparative sur la contribution des collectivités locales dans les communes d'Ouzellaguen et Akbou

charge de travail de ces derniers nous ont orienté vers leurs subordonnées à savoir : « pour Akbou, c'est l'adjoint du maire qui nous a répondu et pour Ouzellaguen, c'est le secrétaire générale qui répond à nos questions ».

Nous estimons que les résultats obtenus après traitement des réponses des guides d'entretiens fournis une matière première plus ou moins consistante à une fin d'analyse objective à partir desquelles nous avons pu tirer profit tout au long de ce travail de recherche.

2.1. Interaction : développement local et décentralisation

Après l'exploration de différentes perceptions, il ressort que les membres des communes d'Akbou et d'Ouzellaguen voient que :

- Le développement local est un moyen pour améliorer le cadre de vie des citoyens, et qui réponds à leurs besoins dans tous les secteurs.
- Les deux communes ont les mêmes atouts économiques parce qu'elles se situent dans la vallée de la Soummam et sur RN°26 qui a traversé les villes de ces dernières communes qui a permis de relancer les activités commerciales et même industrielles.
- La décentralisation est un moyen pour réaliser des actions en vue d'atteindre des objectifs de développement, et un transfert de pouvoirs de l'Etat vers des personnes morales. Ainsi les responsables de la commune d'Akbou considère la décentralisation comme une condition essentielle pour la réussite et l'aboutissement des projets de développement local, parce que tout ce qu'elle fait est soumis à l'approbation, par contre la commune d'Ouzellaguen ne la considère pas une condition essentielle, parce que il ya un manque de niveau et de savoir faire.
- Les deux communes ont presque les mêmes secteurs ou il existe plus de développement (le secteur hydraulique, le secteur jeunesse, et les réseaux routières). La commune d'Akbou à un manque de projets de développement en termes de matières culturelles et jeunesses comme les bibliothèques, par contre la commune d'Ouzellaguen a besoin de centre de santé, de loisirs et aires de jeux.

Etude comparative sur la contribution des collectivités locales dans les communes d'Ouzellaguen et Akbou

2.2. Assemblée populaire communale (APC) et les acteurs

- Les deux communes ont de relation avec les petites et moyennes entreprises qui sont des vecteurs de richesse, la population, les administrations et les associations culturelles. Cette relation avec les acteurs est considérée comme une bonne relation, parce que les communes ont des droits et des obligations et elles assurent la responsabilité de ces populations. Ainsi ces acteurs participent à tous les projets et les actions du développement directe et indirectement comme : les PME participent à la création d'emploi, la population participe dans les secteurs culturels et jeunesses.

- Les deux communes ont une bonne relation avec la wilaya, parce que c'est une relation hiérarchique, mais elles n'ont pas de relation avec les institutions centrales.

2.3. Fonctionnement de l'assemblée populaire communale

- les communes Akbou et Ouzellaguen ont un bon personnel, parce que toutes les personnes qui travaillent dans ces communes ont un niveau universitaire (ont les diplômes). Ces communes ne disposent pas des plans de formations parce que c'est l'Etat qui les prennent en charge d'une façon suffisante, la commune d'Akbou à inscrit 140 millions formations dans le budget et elle demande au personnel de les faire, ainsi elle a cité qu'elle a une assez satisfaisante d'autonomie financière pour assurer ses compétences.

- L'adjoint de P/APC d'Akbou a cité que les problèmes économiques que rencontre leur commune sont, L'urbanisation sauvage, à cause de grand nombres de constructions qu'ils existent, c'est pour ça que l'Etat à établie une loi 3-08-15 qui parle de la mise a conformité de la construction qui va prendre fin 3-08-16.

Par contre le secrétaire générale de l'APC d'Ouzellaguen a cité qu'il n'existe pas de problèmes économiques dans sa commune parce qu'elle est une commune chanceuse, car dans la zone TAHARACHT il ya plus de 6 industries qui sont d'origine de la commune d'Ouzellaguen, ainsi elle a un autofinancement et existe aussi de l'offre d'emploi.

- L'adjoint de P/APC d'Akbou et le secrétaire générale d'Ouzellaguen ont cité, qu'ils ont les mêmes canaux de communication, qu'ils utilisent les réunions, les affichages et les radios. La radio SOUMMAM joue un rôle très important qui permettra de donner ou bien aider les gens pour avoir les informations sur tous ce qui concerne la société.

Etude comparative sur la contribution des collectivités locales dans les communes d'Ouzellaguen et Akbou

Les entretiens qui nous ont été accordés nous ont permis d'analyser la réalité du développement local en nous basant sur une comparaison deux communes distinctes. Cette comparaison nous a permis d'aboutir aux résultats suivants :

- La commune d'Akbou se présente comme étant une commune qui a des moyens pour améliorer le niveau de vie de ses citoyens, aussi elle a des moyens pour réaliser les actions et atteindre les objectifs du développement local, cela est dû aux ressources financières qu'elles entrent (recettes) dû à l'existence d'un tissu important de petites et moyennes entreprises (PME). Avec les recettes propres qui entrent chaque année Akbou peut être classée comme la commune ayant le pouvoir d'être autonome financièrement. Mais cela n'empêche pas qu'elle a des contraintes comme le problème d'assainissement et la décharge publique dû au manque de terrains.
- La commune d'Ouzellaguen est considérée comme une commune pauvre par rapport à la commune d'Akbou étudiée, Cela inclut un manque en termes des petites et moyennes entreprises.

Conclusion

Pour conclure cette partie pratique sur une étude comparative sur le développement local dans les deux collectivités locales : Akbou et Ouzellaguen, nous avons pu avoir une image de la réalité du terrain concernant le rôle des collectivités locales dans le développement local, ainsi nous avons déterminé la vision des acteurs vis-à-vis du développement local, aussi ils donnent une grande importance aux projets de ce développement et qu'ils ont un rôle à jouer dans ce processus.

Etude comparative sur la contribution des collectivités locales dans les communes d'Ouzellaguen et Akbou

Tableau n°17 : le guide d'entretien

Questions	Akbou	Ouzellaguen
Q1 : C'est quoi le développement local ?	Le développement local est toute action qui vise à l'amélioration de vie de la population et aussi c'est la création des richesses à la commune ainsi le patrimoine de la commune (dont l'électricité, énergie et le gaz).	Le développement local consiste en bien être des citoyens sur tout les plans de la vie quotidienne et sociale, il vise à assurer les besoins des citoyens en matières de logements, de santés, d'hydrauliques, de sécurités et d'hygiènes.
Q2 : Quels sont les atouts économiques de votre commune ?	Les atouts économiques de la commune sont résumés tout d'abord à -la formidable de la zone d'activité, les marchés économiques(le marché d'Akbou est très important à celui de Bejaia). -les investisseurs(Alcovel), -les locaux et les patrimoines. -la situation géographique(RN°26).	Les atouts économiques de la commune sont : - la situation géographique (RN°26). - la vocation de la commune (zone urbaine, zone montagneuse et les plaines). - les exploitations agricoles. Zone d'activité privé ou il ya les usines IFRI et STAR et la zone de HALLOUANE. -le marché hebdomadaire.
Q3 : C'est quoi la décentralisation ?	La décentralisation est un questionnement, tout le monde demande la décentralisation d'une manière un peut par tout même secteurs université, la décentralisation est céder les pouvoirs à bas niveau et à l'échelle intérieur, la centralisation céder les	La décentralisation c'est un mode de gestion administratif de l'Etat sur lequel se base l'Etat pour assurer la gestion des affaires publics, aussi la décentralisation c'est avoir une certaine autonomie dans la prise de décision de gestion des affaires

Etude comparative sur la contribution des collectivités locales dans les communes d'Ouzellaguen et Akbou

	pouvoirs à centraliser.	quotidiens et publics des citoyens.
Q4 : Pensez-vous que la décentralisation est une condition essentielle pour la réussite et l'aboutissement des projets de développement local ?	Tout dépend des tailles des communes, la commune d'Akbou à l'autofinancement parce que a la fiscalité et les recettes ainsi beaucoup de commerçants, c'est pour ça qu'elle n'a pas de projets d'Etat, donc la décentralisation est une condition parce que tout ce qu'elle fait est soumis à la probation.	Non, la décentralisation n'est pas une condition essentielle de la réussite et de l'aboutissement des projets de développement local, parce que il ya un manque de savoir, de niveau ainsi un manque de savoir faire.
Q5 : Quels sont les secteurs ou il ya le plus de projets du développement ?	Les secteurs ou il ya le plus de projets de développement, le secteur hydraulique parce que il ya un manque de réseau d'eau, assainissement, barrages et le secteur de jeunesse.	Les secteurs ou il ya le plus de projets de développement, les infrastructures de bases notamment, beaucoup plus les routes et l'hydraulique, ainsi le secteur de jeunesse.
Q6 : Existe-t-il un manque en termes de projets du développement local ? Si oui ou est le problème ?	Oui, il existe un manque en termes de projets de développement dans le secteur culturel et jeunesse. Exemple : le wali à proposer une bibliothèque pour la commune, il a dit qu'elle va prendre en charge ou bien il va l'annuler, mais la commune à accepter de la prendre en charge avec 8 milliard, pour faire revivre la ville et le cinéma ainsi elle a peur de perdre le terrain. La commune est obliger de créer les secteurs a l'intérieur.	Oui, il existe un manque en termes de projets de développement en termes de matières de loisirs, la santé, le tourisme, aires des jeux.

Etude comparative sur la contribution des collectivités locales dans les communes d'Ouzellaguen et Akbou

<p>Q7 : Selon vous quelles sont les conditions nécessaires pour la réussite des projets de développement local ?</p>	<p>Les conditions nécessaires pour la réussite des projets de développement local sont : avoir de bonnes entreprises viables qui ont plus des moyens et des artisanes.</p>	<p>Les conditions nécessaires pour la réussite des projets de développement local sont : la formation de l'homme, l'Etat doit être à l'écoute des besoins des citoyens.</p>
<p>Q8 : Après la fin de votre mandat quelles est l'évaluation que vous faites du développement local de votre commune ?</p>	<p>Les élus disent n'a porte quoi pour attirer les gens, l'évaluation certainement personne n'atteint aux objectifs parce que il ya beaucoup d'embus sur le terrain. La plupart sont des projets d'hydraulique et assainissement.</p>	<p>C'est un bilan prépositif, la commune à touché tout les secteurs, parmi les projets des développements : la commune cherche les moyens nécessaires pour l'implantation d'un hôpital même avec l'intervention privé, elle a décroché une auberge jeune avec un stade d'accompagnant a HALLOUANE. Rénovation des eaux avec plus de 20 milliard dans le cadre sectoriel. Les montagnes sont devenues un maillage de réseau routière ainsi les autres projets comme assainissement, l'éclairage publics, le bloc administratif ainsi la structure de la commune est rétablie.</p>
<p>Q9 : Quels sont les acteurs avec qui la commune tisse des liens (relation,</p>	<p>Les acteurs avec qui la commune tisse des liens (relation, existence) sont : les investisseurs qui ont des projets tels que la zone industrielle, les</p>	<p>Les acteurs avec qui la commune tisse des liens (relation, existence) sont : les petites et moyennes entreprises qui sont des vecteurs de</p>

Etude comparative sur la contribution des collectivités locales dans les communes d'Ouzellaguen et Akbou

existence) ?	citoyens et les associations culturelles qui donnent la richesse.	richesse, les citoyens et les administrations.
Q10 : Comment vous définissez-vous votre relation avec les acteurs ?	La relation de la commune avec les acteurs est considérée comme une bonne relation. Dans ce cas il faut être cultivé, lire et connaître tout parce que la commune est responsable sur ces acteurs (les obligations et les droits).	La relation de la commune avec les acteurs est considérée comme une bonne relation. Parce qu'elle est responsable sur tous les citoyens.
Q11 : Quels genres de projets dans lesquels les acteurs participent-ils ?	Il ya pas un choix de projets c'est pour ça que les acteurs participent à tous les projets de développement comme les secteurs culturels et jeunesses.	Les acteurs participent à tous les actions. Exemple les PME participent à la création d'emploi, et elles aident les clubs de la commune. Ainsi les citoyens participent dans les secteurs jeunesses et culturels.
Q12 : Quels types de relations vous entretenez vous avec la wilaya et les institutions centrales ?	La commune a une bonne relation avec la wilaya mais elle n'a pas de relation avec les institutions centrales parce que c'est une relation hiérarchique.	La commune a une bonne relation avec la wilaya mais elle n'a pas de relation avec les institutions centrales parce que c'est une relation hiérarchique.
Q13 : Existe-t-il des relations avec les communes limitrophes ?	Non, la commune n'a pas des relations avec les communes limitrophes, mais il ya une relation personnelle.	Non, la commune n'a pas des relations avec les communes limitrophes parce que dans le règlement il n'existe pas une convention ou un contrat.
Q14 : Quels est le niveau socioprofessionnel de votre personnel	La personne doit être mise à niveau de formation, il ya des administrations mais	C'est un personnel rénové à 80%, la plupart des personnes qui

Etude comparative sur la contribution des collectivités locales dans les communes d'Ouzellaguen et Akbou

(instruction, formation) ?	doivent toujours se formés par rapport aux lois.	travaillent dans la commune ont tous des niveaux universitaires (en formation).
Q15 : Est ce que la commune dispose-t-elle d'un plan de formation qui devrait prendre en charge le perfectionnement de votre personnel ?	La commune a inscrit 140 millions formations dans le budget et elle demande au personnel de les faire.	La commune ne dispose pas de plan de formation, parce que il n'existe pas d'autonomie de prise de décision, aussi c'est l'Etat qui prend en charge les plans de formation d'une façonne suffisante.
Q16 : A votre avis quels sont les principaux problèmes économiques de votre commune ?	L'urbanisation sauvage, il ya beaucoup de construction c'est pour ça que l'Etat à établie une loi 3-08-15 qui parle de la mise de conformité de conchuche qui va prendre fin 3-08-16. Ainsi la décharge publique.	Il n'existe pas de problèmes économiques dans la commune parce qu'elle est une commune chasseuse, par exemple dans la zone TAHARACHT il ya plus de 6 industries qui exercent mais sont d'origine de la commune d'Ouzellaguen, ainsi elle a un autofinancement et existe aussi de l'offre d'emploi.
Q17 : Quelles sont les canaux de communication utilisé avec votre environnement (la population, acteurs...) ?	Les canaux de communication utilisés avec l'environnement sont les affichages, les réunions et la radio.	Les canaux de communication utilisés avec l'environnement sont les affichages, les réunions et la radio.



Conclusion générale

Conclusion générale

Conclusion

Le développement local apparaît comme une approche volontariste et global, sur un territoire réduit, qui conçoit le développement comme une démarche partant du bas et privilégiant les ressources endogènes. Il constitue, donc, une alternative à la crise des modèles de développement dits « par le haut » et qui reposent sur la grande taille.

De plus le développement local tire sa légitimité de « théorie », relativement récentes, dont le champ d'étude est le niveau local. Néanmoins, le développement local renvoie, selon les spécificités de chaque pays, voire de chaque région à l'intérieur d'un pays, à des réalités fort différentes. Dès lors, il ya lieu de s'interroger sur la réalité du développement local en Algérie.

Aujourd'hui il apparaît salutaire de compter sur les ressources des collectivités locales dans les stratégies de développement ainsi il vise à accompagner, à favoriser les nécessaires ajustements à l'évolution structurelle des collectivités par l'implication des collectivités elles-mêmes qui ont maintenant en charge une grande part des politiques publiques en matière sociale, d'éducation et de formation, d'équipement, d'environnement et de transport. Elles assurent le service public local vis-à-vis duquel la demande de la population est croissante, traduite parfois par la reconnaissance de droits nouveaux.

Enfin, le développement local est plus qu'une question de décentralisation même si celle-ci reste une condition nécessaire et suffisante sur le plan organisationnel et institutionnel. Si on accepte la conception précédente, le développement local se différencie fondamentalement du processus de décentralisation consistant en la mise en place ou l'extension des pouvoirs de l'Etat attribués à des institutions publiques appelées collectivités locales et dont les compétences sont définies par la loi. Par ailleurs, pour que décentralisation et développement local s'appuient mutuellement l'une l'autre, c'est leur articulation qu'il est nécessaire de concevoir et de chercher à tout moment.

La commune en tant que collectivité locale est la représentation la plus expressive de ce que le législateur a bien voulu appeler démocratie de proximité qui est en fait une forme plus affinée de la démocratie locale¹. La commune occupe une place centrale dans le système d'organisation politique de l'Etat algérien. En effet, elle constitue un maillon solide entre la représentation politique et les citoyens, au travers des politiques publiques qu'elle a charge de concevoir et de mener à bien.

Conclusion générale

En effet, le rôle central joué par la collectivité territoriale communale dans le cadre du fonctionnement global de l'Etat résulte de la mise en œuvre de la décentralisation, autrement dit du transfert de compétences à des autorités élues. Cependant, il faut reconnaître que dans les faits, les relations entre les autorités centrales et les collectivités territoriales sont dominées par une asymétrie caractérisée.

Au cours de notre travail, nous avons essayé d'analyser la contribution des collectivités locales dans le développement local au niveau des communes d'Ouzellaguen et Akbou, tout en essayant de détecter que les collectivités locales en Algérie sont centrales dans l'organisation des relations entre les acteurs locaux. Le travail de terrain a montré le rôle limité des collectivités locales à la réalisation des structures de base pour le développement. L'absence de la conception du développement local chez les responsables locaux démontre les limites de la décentralisation dans les nouvelles réglementations.



Bibliographie

Bibliographie

Bibliographie

Les ouvrages

- BAILLY A .S : territoire et territorialité.in J. P AURAY, BAILLY, p-h DERYCKE et J-M. HURIOT, Encyclopédie d'économie spatiale : concept- comportements-organisations. Ed. Economica 1994.
- DOUENCE, JC, « la commune », édition DALLOZ, paris, 1994.
- FERGUENE Améziane, « gouvernance locale et développement territorial : le cas des pays du sud », Ed l'Harmattan, paris, 2004.
- GREFFE X, « le développement local », Editions de l'Aube, 2002.
- PEQUEUR, Bernard, « le développement local : mode ou modèle », éditions SYROS alternatives, paris, 1989.
- PECQUEUR Bernard, le développement territorial comme préambule à l'économie sociale, FAVREAU, Louis et Benoît LÉVESQUE, Développement économique communautaire, économie sociale et intervention, Sainte-Foy, PUQ, 1996.
- PECQUEUR Bernard (2002), « le développement territorial comme préambule à l'économie sociale », dans les cahiers de l'économie sociale N°3 : entreprendre autrement, « Economie sociale et développement local », colloque franco-québécois, 9,10 et 11 décembre 2002, Grenoble, cahier coordonné par DEMOUSTIER Danièle.
- PECQUEUR. Bernard : les territoires créateurs de nouvelles ressources productives. 2005 géographies économiques, société.
- PIERE, NOEL DENIEUIL, MOUHAMED MADOU, « entrepreneurs maghrébins en développement », édition KHARTHLA et IRMC, paris, 2011.
- PIVETEAU. JEAN. LUC: aménagement de territoire est il en Europe occidentale une invention de la deuxième moitié de XX siècle, 1979.
- VERPEAUX Michel, FABRE Christine, « les collectivités territoriales et la décentralisation », la documentation française, édition 6, novembre 2011.

Thèses de doctorat et mémoire de magister

- AGAB. Akli, « décentralisation et développement local en Algérie : cas de la wilaya de Bejaia », 2014.

Bibliographie

- AMGHAR Malek, « essai d'analyse de la contribution de la dynamique entrepreneuriale au développement du territoire. Cas de Bordj Bou Arreridj », mémoire de magister en science de gestion, 2009.
- BELLACHE Y, essai d'évaluation des effets d'ajustement structurel sur le développement local : cas des communes du versant nord du massif des Babor-Biban, 2001.
- BOUMOULA Samir, « problématique de la décentralisation à travers l'analyse des finances publiques communales de la wilaya de Bejaia », mémoire de magister en science économique, université de Bejaia, 2002.
- BOUMOULA, Samir, « décentralisation et développement local : contribution au réaménagement du schéma de financement des budgets publics locaux en Algérie : approche par analyse de l'économie publique locale », thèse de doctorat, 2011.
- TARMOUL Rabah, « Essai de construction de quelques indicateurs de développement local : cas de la wilaya de Bejaia », thèse de magister en sciences économiques option : gestion du développement, faculté de droit et des sciences économiques, Université A. Mira de Bejaia, 2002.
- TITOUCHE, R, « l'impact des envois de fonds des émigrés sur le développement local : cas de larbaa NathIrathen », mémoire de magister, faculté des sciences économiques, de gestion et commerciales, Université de Bejaia, juin 2009.

Textes législatifs et réglementaires

- Loi n° 88-01 du 12 janv. 1988.
- Loi n°88-03 du 12 janv. 1988.
- Loi n°88-02 du 12 janv. 1988.
- Loi n°90-08 et n°90-09 du 7 janv. 1990.
- Article n°16 et 77 de loi n°11-10 du 22 juin 2011 relative à la commune.
- Article n°16 de loi n°11-10 du 22 juin 2010 relative à la commune.
- Article n°77, 84 de la loi n°11-10 du 22 juin 2011 relative à la commune.
- Article n°85, 95 de la loi n°11-10 du 22 juin 2011 relative à la commune.
- Article n°103 jusqu'à 124 de la loi n°11-10 du 22 juin 2011 relative à la commune.
- Article n°176 de la loi n°11-10 du 22 juin 2011 relative à la commune.

Bibliographie

- La dernière réorganisation administrative du pays remonte à 1984, en exécution de la loi n° 84-09 du 4 février 1984, relative à l'organisation territoriale du pays - JORADP n°06/1984.
- Données de la DPAT : annuaire statistique de l'année de 2007 jusqu'à 2014, de la wilaya de Bejaia.

Revues et articles

- Economie sociale et développement local, les cahiers de l'économie sociale, n°03, éd l'Harmattan, Paris, 2002.
- La pauvreté en mutation, Cahier de recherche sociologique No29, Département de sociologie, UQAM, 1997.
- ABDELBAKI, SMATI, « nature de développement local et rôle des collectivités locales dans son financement », centre universitaire de Souk-Ahras, Recherches économiques et managériale N°5 / juin 2008.
- WORMS, « la démocratisation et la territorialisation de la fonction entrepreneuriale, in revue correspondance multiple, N°276, Mars 1987.
- Rapport n°1, « développement local : concepts, stratégie et Benchmarking », document de travail n°33, septembre, Algérie : « Il faut préciser que la partie socio-économique est surtout composée d'éléments intangibles comme : le leadership, le sentiment d'appartenance, l'entrepreneurship, etc ».
- KHERRDJAMIL Boukhalfa « territoire, mondialisation et redéveloppement », in revue d'économie régionale et urbaine RERU n° 2, 1999. Réaménagement du schéma de financement des budgets publics locaux en Algérie : approche par l'analyse de l'économie publique locale.
- MAILLAT, les milieux innovateurs, cité par BOUKHALFA KHERRDJAMIL « territoire, mondialisation et redéveloppement », in revue d'économie régionale et urbaine RERU.
- S-C CHAKEUR. Article sans date et sans lieu. ASDL.
- Direction générale de la coopération internationale et du développement, acte du colloque développement local et gestion des ressources naturelles en zone Arides Ministère des Affaires étrangères et européennes, 2008,
- FERFERA Mouhamed Yassine, INPS, Université d'Alger (Algérie), « le développement local, ses institutions et son statut dans le modèle Algérien de

Bibliographie

développement ». In Lahsen ABDELMALKI, Claude COURLET, « les nouvelles logiques du développement ».

- Latour, B, the pawers of association. In J. Law Ed, Power, action and belief: a new sociology of knowledge. Sociological review monograph; no 32. London; Boston: Routledge ET Kegan Paul 1986.
- Bouguermouh A et Bouteldja O, (sous la dir), les entraves au DL dans la wilaya de Tizi-Ouzou, CENEAP, décembre 1992.
- Mohand Ouamar Oussalem, Faculté de sciences économiques Université de Tizi-Ouzou « Le développement local dans la wilaya de Tizi-ouzou » : Potentialités, Contraintes et Perspectives. Revue Campus N°5.
- TAHAR H, « pourquoi une typologie des collectivités locales, in typologie des collectivités locales, revue CENEAP, 5 nov 1996, Alger.

Site internet

- www.ummt0.dz/IMG/pdf/communication_colloque_ASRDLF.pdf05/01/2016
17h15mn
- <https://tem.revues.org/2057>, 05/01/2016, 15h22mn



La liste des tableaux et liste des graphes

La liste des tableaux

Tableau n°1 : Les composantes du développement local	11
Tableau n°2 : La décentralisation et déconcentration.....	18
Tableau n°3 : organisation de la commune issue de la charte communale	29
Tableau n°4 : Principaux indicateurs de l'éducation pour les trois cycles	39
Tableau n°5 : Répartition des stagiaires par type de formation.....	40
Tableau n°6 : Principales productions en QX.....	43
Tableau n°7 : Principale entreprise des secteurs des PME/PMI privés	44
Tableau n°8 : l'évolution de nombre des PME.....	45
Tableau n°9 : Les infrastructures de transport.....	47
Tableau n°10 : Principaux indicateurs de l'éducation pour les trois cycles	53
Tableau n°11 : Principales productions en QX.....	57
Tableau n°12 : Les unités industrielles du secteur public.....	58
Tableau n°13 : Principale entreprise des secteurs des PME/PMI privés	59
Tableau n°14 : L'évolution de nombre des PME	60
Tableau n°15 : Les infrastructures	62
Tableau n°16 : Comparaison des deux communes	63
Tableau n°17 : Le guide d'entretien	

La liste des graphiques

Graphique n°01 : Evolution de la population.....	34
Graphique n°02 : Répartition de la population par les grands groupes d'âge.....	35
Graphique n°03 : La répartition de la population par lieu	36
Graphique n°04 : Répartition des projets financiers	37
Graphique n°05 : Répartition des logements	38

Graphique n°06 : Répartition des terres	42
Graphique n°07 : Taux d'électricité et branchement de gaz en 2014	45
Graphique n°08 : Répartition des abonnés au réseau internet et téléphone fixe en 2015	46
Graphique n°09 : Evolution de la population.....	48
Graphique n°10 : Répartition de la population par les grands groupes d'âge.....	49
Graphique n°11 : Répartition de la population par lieu	50
Graphique n°12 : Répartition des projets financiers	51
Graphique n°13 : Répartition des logements	52
Graphique n°14 : Répartition des terres	56
Graphique n°15 : Les abonnés en électricité et gaz en 2014	61



Table des matières

Table des matières

Sommaire

Introduction générale1

Chapitre 1 : Les aspects théoriques du développement local

Introduction4

Section 1 : Le développement local : quelques notions de base.....4

1. Le développement local.....	7
1.1.Définition du développement local	7
1.2.Les objectifs et les dimensions du développement local	8
1.2.1. Les objectifs du développement local	8
1.2.2. Les dimensions du développement local	9
1.3.Les composantes du développement local.....	10
2. Les approches du développement local	12
2.1.L'approche territoriale	12
2.1.1. La théorie de district industriel.....	12
2.1.2. La théorie des milieux innovateurs.....	13
2.2.L'approche régulationniste et résiliaire	14
3. Les acteurs du développement local et son rôle	14
3.1.Les acteurs du développement local.....	14
3.1.1. Les acteurs institutionnels	14
3.1.1.1.La commune : le socle (la base) de la décentralisation	15
3.1.1.2.Les échelons intermédiaires.....	15
3.1.2. Les acteurs économiques	15
3.1.3. La communauté	16
3.2.Le rôle des acteurs locaux	16
4. Le développement local et entrepreneuriat.....	16

Section 2 : La décentralisation et le développement local en Algérie17

Introduction 17

1. La décentralisation.....17

1.1.L'origine de processus de décentralisation.....	17
1.2.Définition de la décentralisation.....	17
2. Evolution de la décentralisation et le développement local en Algérie.....	18
Conclusion.....	22

Chapitre 2 : présentation des collectivités locales en Algérie

Introduction	24
---------------------------	-----------

Section 1 : notions de bases des collectivités locales	24
---	-----------

Introduction	24
---------------------------	-----------

1. Définition des collectivités territoriales	24
2. Les caractéristiques des collectivités locales	26
3. Les niveaux des collectivités locales	26
3.1.La commune	26
3.2.Le département	26
3.3.La région	27

Section 2 : Les collectivités locales en Algérie	27
---	-----------

Introduction	27
---------------------------	-----------

1. Définition de la commune	27
2. Les organes de la commune	28
2.1.L'assemblée populaire communale (APC).....	28
2.2.Exécutif communal (le président de l'assemblée populaire communale)	28
3. Les composantes de la commune	30
3.1.L'aménagement et développement	30
3.2.Urbanisme, des infrastructures et de l'équipement	30
3.3.L'action de la commune en matière d'éducation, de protection sociale, de sport, de jeunesse, de culture, de loisirs et de tourisme.....	30
3.4.L'hygiène, de la salubrité et de la voirie de la commune	30
4. Le budget communal	31
4.1.Les recettes et les dépenses de la commune	31
4.1.1. La section de fonctionnement.....	31

4.1.2. La section d'équipement et d'investissement	31
Conclusion	32
Chapitre 3 : étude comparative sur la contribution des collectivités locales dans les communes d'Ouzellaguen et Akbou	
Introduction	33
Section 1 : présentation de la commune d'Ouzellaguen	33
I. Territoire et population de la commune d'Ouzellaguen.....	33
1. Présentation de la commune	33
1.1.Aperçu historique	33
1.2.Situation géographique	34
1.3.Situation climatique.....	34
2. Population et démographie	34
2.1.Répartition de la population par lieu	35
3. Emploi	36
4. Habitat et urbanisme	38
II. Secteur socioculturels	38
1. Education et formation	38
1.1.Education	38
1.2.Formation.....	40
2. Santé	40
3. Jeunesse et sport	41
4. Culte.....	41
5. Tourisme.....	41
III. Secteur économique	42
1. L'agriculture	42
1.1.Répartition générale des terres	42
1.2.Matériel agricole.....	43
2. Industrie et mine	44
2.1.La petite et moyenne entreprise	44
3. Energie.....	45
4. Télécommunication	46

5. Transport	46
Section 2 : présentation de la commune d'Akbou	47
I. Territoire et population.....	47
1. Présentation de la commune	47
1.1.Aperçu historique	47
1.2.Situation géographique	47
2. Population et démographie	48
2.1.Evolution de la population.....	48
3. Emploi	50
4. Habitat et urbanisme	51
II. Secteur socioculturels	52
1. Education	52
2. Santé	52
3. Jeunesse et sport	54
4. Culte.....	55
5. Tourisme	55
III. Secteur économique	55
1. L'agriculture	55
1.1.Matériel agricole.....	57
2. Industrie et mine	57
2.1.Les petites et moyennes entreprises et zones d'activités	60
3. Energie.....	61
4. Transport	61
Section 3 : Analyse des résultats des entretiens	63
1. Essai de comparaison des deux communes (statistique)	63
2. Analyse des guides d'entretiens.....	64
2.1.interaction : développement local et décentralisation	64
2.2.Assemblée populaire communale (APC) et les acteurs	65
2.3.Fonctionnement de l'assemblée populaire communale.....	65
Conclusion	67
Conclusion générale	68

Bibliographie70

Liste des tableaux et la liste des graphes

Résumé : Le développement local est un processus de diversification et d'enrichissement des activités économiques et sociales sur un territoire à partir de la mobilisation et de la coordination de ses ressources et de ses énergies.

En Algérie, les collectivités territoriales sont la commune et la Wilaya. Certaines existaient déjà à l'ère coloniale, mais beaucoup d'autres sont de création très récente. Ces collectivités constituent, de par la constitution, l'assise de la décentralisation et leurs assemblées élues, le lieu de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques.

Néanmoins, pour les besoins spécifiques de notre étude, on se limitera à l'étude de la commune comme étant la collectivité territoriale de base, et le terme de collectivités territoriales sera utilisé désormais, pour désigner les communes.

Notre étude tente de mettre en évidence le rôle des collectivités locales en matière de développement local et d'adapter la démarche et les acteurs locaux aux besoins spécifiques du développement local.

Les mots clés : le développement local, les collectivités locales, les communes de Bejaia

Summary: Local development is a process of diversification and enrichment of economic and social activities in a territory from the mobilization and coordination of resources and energies.

In Algeria, local authorities are common and the Wilaya. Some already existed in the colonial era, but many others are very recent. These communities are, by the constitution, the basis of decentralization and their elected assemblies, place of citizen participation in governance.

However, for the specific needs of our study will be limited to the study of the municipality as the basic territorial unit, and the term of local authorities will be used henceforth to refer to municipalities.

Our study attempts to highlight the role of local authorities in local development and adapt the approach and local stakeholders to the specific needs of local development.

Keywords: local development, local authorities, municipalities Bejaia